

L'Académie de Stanislas sous la Restauration (1814-1830)

Jean-Claude Bonnefont

La Restauration a été une période de renaissance intellectuelle, au cours de laquelle beaucoup de nouveaux courants d'idées sont apparus ou se sont développés. Mais c'est surtout Paris qui en profite, la province reste en grande partie à l'écart de cette effervescence. Un écho des nouveautés parisiennes est apporté périodiquement par de nouveaux professeurs de lycée ou par de jeunes médecins qui ont fait leurs études à Paris ; mais leur influence est limitée et ils ne se fixent pas sur place. De plus, ces courants d'idées correspondent souvent à des attitudes politiques, en face desquelles l'académie se montre plus ou moins réticente. Elle ne peut à vrai dire se retrouver unanime que dans une sorte d'éclectisme, qui accepte tous les courants en s'efforçant d'en faire la synthèse.

Les hommes qui composent l'académie à l'époque de la Restauration sont encore ceux qui étaient là sous le Consulat et l'Empire. Beaucoup ont été formés sous l'Ancien régime et gardent encore les habitudes de penser, de sentir, d'écrire ou de parler qui étaient celles du XVIIIe siècle. La nouvelle génération ne va vraiment éclore qu'à l'époque de la Monarchie de Juillet. On peut donc considérer que la Restauration a été, dans la vie de l'académie, une période de transition, marquée par des travaux soutenus, mais d'une faible originalité.

Le contexte politique et les rapports avec les pouvoirs publics

L'allégeance au nouveau pouvoir politique.

Les événements politiques de 1814 et 1815 ont eu évidemment une répercussion directe sur les travaux de l'académie. L'année académique de 1814 débute avec beaucoup de retard. La séance qui avait été prévue le 13 janvier est annulée en raison des circonstances. Treize membres se réunissent le 5 mai 1814 sous la présidence du baron Lallemand. Aucune allusion n'est faite dans le compte rendu à la situation politique, mais lorsque vient le moment d'élire un président, c'est l'abbé Vautrin, bien connu pour ses convictions royalistes, qui est désigné. Haldat, qui reste secrétaire, est également royaliste, même si ses prises de position ont été moins voyantes. Une commission, composée de Haldat, Vautrin, Blau, Plonguer, Valentin, Leseure, tous favorables au nouveau régime, se réunit pour rédiger une adresse au roi Louis XVIII : « La Société académique de Nancy...supplie son auguste monarque d'honorer d'un regard de bienveillance une institution fondée par Stanislas, dont les bienfaits ne seront jamais effacés du cœur des Lorrains. Elle a su conserver, au milieu des mensonges de l'adulation, l'honneur des lettres, que la vérité seule doit animer ».

Le 16 juin, cependant, seize membres sont présents pour recevoir comme membre correspondant le général polonais Sokolnicki. Il appartenait à la Légion polonaise qui avait combattu aux côtés des troupes françaises et il se prépare à rentrer dans son pays. Son admission est tout à fait justifiée, car il fait état de plusieurs publications géographiques et historiques. En guise de discours de réception, il lit une pièce en vers français sur un bouclier trouvé près de Fleurus, au bord de la Sambre, qui pourrait être celui que Jules César perdit dans cette région ! Après les éloges de l'abbé Vautrin, Lamoureux lit un mémoire sur « les grands hommes qui ont su allier l'art militaire avec l'étude des lettres et des sciences, et en fait une heureuse application à M Sokolnicki ».

Au cours de l'été, l'académie reprend le cours normal de ses travaux et, comme nous le verrons plus loin, essaie de profiter de l'alternance politique, pour remettre la main sur sa

bibliothèque devenue municipale. Mais une occasion se présente bientôt de faire allégeance au nouveau régime d'une manière non équivoque : on annonce la venue à Nancy du comte d'Artois, frère du roi, accompagné de son fils, le comte de Berry. L'académie s'y prépare dans sa séance du 25 septembre 1814, convoquée extraordinairement pour cette occasion, et elle désigne une représentation de huit membres, qui offrira à Monsieur un exemplaire « relié en maroquin, doré sur tranche » du dernier Précis des travaux. Elle en profitera pour lui manifester le désir qu'elle a, de reprendre son ancien titre de « Société royale ».

La visite officielle a lieu le 2 novembre 1814. Dans son adresse à Monsieur, le président de l'académie lui offre l'expression de sa reconnaissance et de sa fidélité : « Le malheur qui poursuit les ingrats nous a rendu la dynastie à laquelle se rattachent l'honneur, l'union, la morale, la religion et la prospérité des Français ; nous croyons embrasser tous ces biens en vous voyant, vous en êtes la vive expression ». La supplique se termine en rappelant que « la Société a été fondée par un Roi dont le sang bienfaisant coule dans vos veines » et en demandant qu'elle soit autorisée à reprendre son ancien nom de Société royale. Il est évidemment très habile de rappeler que la Société doit son existence à l'arrière-grand-père du roi régnant, ce qui lui confère un brevet de royalisme. Le futur Charles X, avec prudence, s'étant contenté de promettre d'appuyer cette demande auprès de son frère, la démarche de l'académie est complétée par deux lettres, adressées le 12 novembre l'une au roi, l'autre au Ministre de l'intérieur, qui reprennent sensiblement les mêmes arguments et rappellent avec insistance le souvenir de Stanislas.

Le Ministre de l'Intérieur ne tarde pas à répondre, en s'adressant au préfet dans une correspondance en date du 20 décembre 1814. Le Roi, écrit-il, « verra avec plaisir que la Société prenne le titre auquel elle aspire ». Toutefois, ce qualificatif de « société royale » lui impose des obligations. C'est ce que suggèrent clairement les deux phrases suivantes contenues dans la lettre : « Le Ministre recevra toujours avec intérêt le rapport de ses séances... Je désirerais au surplus, (M le Préfet) que vous me fissiez parvenir le tableau des membres de la société ». Ce sont là deux exigences parfaitement normales, auxquelles il n'était pas très difficile de se conformer ; mais elles sous-entendaient qu'à l'avenir le pouvoir pourrait exercer un contrôle, soit sur les textes publiés, soit sur les nouvelles nominations.

En 1815, l'académie tient une seule séance pendant les Cent-Jours : elle a lieu le 20 avril 1815, sous la présidence de l'abbé Vautrin ; dix membres sont présents et on n'y fait officiellement aucune allusion à la situation politique et militaire. Mais le 5 juillet 1815, les académiciens, au nombre de neuf, se réunissent extraordinairement pour désigner la délégation qui ira présenter ses hommages à leurs Majestés l'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse, dont on annonce le passage par Nancy. Elle adopte les termes d'une adresse à ces souverains, qui porte trois signatures, celles du président Vautrin et celles des deux secrétaires Haldat et Blau. Les termes en sont pesés avec soin et révèlent à nouveau une allégeance totale à la monarchie :

« Sires, l'histoire consacrera un jour à l'admiration, à la reconnaissance des peuples, ce que le monde n'avait jamais vu, la vertu, dans un abandon presque général, réfugiée sur les trônes... La France elle-même, revenue enfin par vos bienfaits de ses longues erreurs, bénira le Ciel qui a secondé vos généreux efforts, surtout dans la guerre présente, dont les succès rendent aux cœurs des bons Français le plus sage, le meilleur de nos rois. Une humble académie, qui devance ici la postérité, a l'honneur de présenter à Vos Majestés l'hommage de ses sentiments et de sa profonde vénération ».

On notera enfin que ces sentiments ont été exprimés à nouveau, de manière non équivoque, au cours de la séance publique du 27 juin 1816 dans le poème que Caumont a composé à l'occasion du mariage du duc de Berry. C'est Haldat qui, lors de la réunion de préparation de la séance publique, le 9 mai 1816, avait fait observer qu'il serait convenable que l'académie donnât en public une nouvelle preuve de son attachement à la monarchie.

Cette proposition avait été accueillie « avec enthousiasme » et M de Caumont avait été chargé d'exprimer ses sentiments. Ce poème s'intitule *Vœux d'un bon Français*, et ce titre suffit pour en deviner le contenu. Dans un style recherché, beaucoup moins simple et facile que celui qu'il emploie dans ses fables, Caumont célèbre l'événement dans lequel l'opinion salue l'espérance d'une consolidation définitive du pouvoir monarchique. Les sonneries officielles des cloches des églises annonçaient jadis des victoires sanglantes, achetées au prix de nombreux trépas et annonciatrices de nouveaux sacrifices demandés au peuple. Mais elles sonnent aujourd'hui pour un événement joyeux dont tout le monde peut se réjouir : le mariage de l'héritier du trône prépare la renaissance des lys !

Quatre vers résumant bien cette première partie du poème : « Ah, ne présentez plus les scènes de carnage ! / Gardez pour les tyrans ces spectacles d'horreur. / Du retour des Bourbons offrez la douce image / C'est pour les bons Français, le tableau du bonheur. »

On ne s'étonne pas de voir évoquer ici les figures d'Henri IV, le grand réconciliateur et Saint Louis, le sage et saint législateur, comme les modèles de l'action monarchique.

« O chêne de Louis, qu'est devenu l'ombrage / Qu'à nos simples aïeux prodiguaient tes feuillages ? / Sur tes rameaux courbés, desséchés par les temps, / Nous avons vu souffler le vent de la tempête : / Un orage a brisé ta tête / Et dispersé tes éclats blanchissants. »

Avec le retour de la monarchie, la France reprendra sa vraie place dans le monde, le commerce renaîtra, les arts aussi refleuriront. « Et ces peuples rivaux de gloire et de courage / Feront enfin succéder au carnage / Les doux combats des arts nés au sein de la paix ».

La paix. Tout le monde y aspire alors, mais pas à n'importe quel prix. L'histoire a prouvé que la monarchie héréditaire avait le sens du patriotisme et savait combattre lorsque cela était nécessaire. S'adressant aux soldats – et ce discours est tenu par un professeur qui a formé beaucoup d'élèves destinés à la carrière militaire- Caumont leur assure qu'ils n'iront plus désormais mener au loin d'« inutiles combats », mais combattront pour la défense du sol de la patrie: une armée défensive remplacera l'armée offensive qui fut celle de Napoléon, issue de la Révolution française.

La paix, cependant, n'est pas encore revenue dans toutes les âmes. Toutes les craintes ne sont pas apaisées, et Caumont compare avec bonheur les Français à ces passagers qui tremblent encore après avoir échappé à un naufrage. Mais la confiance doit renaître ; le peuple de France, à l'exemple du roi, doit pardonner les erreurs, abjurer la vengeance et le poème se termine par un appel à la réconciliation nationale.

Une nouvelle occasion pour l'académie de manifester sa fidélité au régime lui est offerte lors de la visite du duc d'Angoulême, neveu du roi Louis XVIII. L'académie se réunit de façon extraordinaire le 22 novembre 1818 pour désigner en son sein la délégation qui sera chargée de présenter ses hommages à l'illustre visiteur. Sept membres la composent : avec le président Lamoureux aîné, ce sont Valentin, Mathieu, Maffioli, Etienne, Mandel et Braconnot. Dans la harangue qu'il adresse au prince, Lamoureux mêle habilement le conseil aux éloges et appelle la monarchie à pratiquer une politique de réconciliation et de justice sociale : « Les transports et les cris d'allégresse qui vous accompagnent dans tous les lieux où vous passez sont la preuve la plus évidente qu'il n'est pas d'autre force pour affermir le trône que la bonté, la clémence et la justice ». À l'exemple d'Henri IV, qui « a su faire des sujets fidèles de ceux qui avaient été ses plus grands ennemis », Louis XVIII pourra réaliser, dans un siècle plus éclairé, le vœu bienfaisant que son ancêtre formait « en faveur des plus pauvres habitants des campagnes ». Le ton a changé ; il faut y voir peut-être un reflet de la situation personnelle de Lamoureux, qui n'arrivait pas à faire reconnaître ses droits et peinait à retrouver un emploi. Mais c'est aussi le constat que dans l'opinion, les divisions renaissent et que les oppositions se tendent déjà de plus en plus.

Le 23 septembre 1826, le duc d'Angoulême est à nouveau de passage à Nancy. À cette occasion, le marquis de Pange, qui préside l'académie, convoque en hâte les académiciens

présents dans la ville pour constituer une délégation chargée de le complimenter. Il loue sans réserve aucune le duc, que « nous avons successivement contemplé ferme dans l'adversité, grand dans le combat, humain et sage après la victoire » et qui n'hésite pas, avec son épouse, à répandre ses bienfaits « jusque sous le chaume le plus écarté ». Il ajoute pourtant à cet éloge une note lorraine, en évoquant Jeanne d'Arc, dont on commence à redécouvrir la grande figure à cette époque : « le sang de Jeanne d'Arc était lorrain, et... les sentiments dont elle était animée se sont d'âge en âge perpétués dans ces contrées ».

C'est enfin le roi lui-même, Charles X, qui se déplace en visite officielle à Nancy. À cette occasion, l'académie lui est présentée le 15 septembre 1828. Les procès verbaux de l'académie contiennent le texte de la courte adresse de Blau, qui évoque surtout le projet d'érection d'une statue à Stanislas et qui trace en une phrase un parallèle entre Stanislas et le roi régnant : « À l'exemple de Stanislas, qui a mérité le glorieux surnom de Bienfaisant par son dévouement au bonheur de ses sujets, Charles X n'aspire qu'à justifier, par son gouvernement paternel, le titre si doux de Bien aimé, et se plaît à régner sur tous les cœurs en régnant sur tous les Français ». Le roi a répondu simplement : « Je suis heureux d'entendre dans toutes les bouches le souvenir du bien, que mon aïeul a pu faire dans ce pays ; c'est un motif de plus pour moi de travailler au bonheur de ses habitants, et de l'étendre autant qu'il dépendra de moi ».

Guerrier de Dumast, lors du compte rendu annuel, lu dans la séance publique du 14 mai 1829, revient sur cet événement, en le replaçant dans la perspective plus vaste de toute l'histoire lorraine : « C'était la première fois, dit-il, qu'un roi de France, en entrant dans nos murs, y paraissait avec les droits de la couronne. Charles VII y fut jadis reçu comme ami, et Louis XIII y pénétra comme ennemi ; mais personne encore, que nos propres maîtres, ne s'y était montré comme souverain ». C'est pour lui l'occasion de célébrer en même temps que le souverain l'union devenue indéfectible entre la Lorraine et la France : « Par ses vertus, son affabilité, son loyal amour pour ses peuples, nul n'était plus digne que Charles X de recueillir, pour ainsi parler, l'étréne de notre amour, et d'agréer le premier dans sa personne, pour la race de Robert le Fort, le serment de fidélité des vieux Lorrains devenus français ».

En 1830 cependant, la situation s'est tendue ; l'académie juge qu'elle doit faire preuve de beaucoup de prudence. Un événement significatif se produit alors. On cherche un morceau de poésie, d'une longueur adéquate, pour terminer la séance publique. Sollicité le 20 avril, Guerrier de Dumast pourrait à la rigueur proposer son *Entrée d'Henri IV à Paris*. Mais il met en garde : ce sujet est « trop délicat aujourd'hui pour que les mouvements oratoires qu'il amène puissent plaire à tout le monde ». Il ne s'est certes pas départi des « fermes principes de modération », dont il s'est fait « une règle invariable » ; mais, s'il revendique une « énergique loyauté », il n'a pas hésité, avec indépendance, « à signaler sans faiblesse plusieurs dangers renaissants, sur lesquels l'épicurisme et l'insouciance aiment à fermer les yeux ». Après avoir entendu la lecture du texte, l'académie se rend aux raisons alléguées par l'auteur : il vaut mieux s'abstenir, « au milieu des circonstances présentes, où telle phrase, intrinsèquement irréprochable, pourrait recevoir de quelques auditeurs une interprétation outrée, qui la ferait recevoir en mauvaise part ».

La question de la statue de Stanislas.

Pendant toute la Restauration, s'est posée la question d'une statue, qui remplacerait celle de Louis XV, détruite par la Révolution, au centre de la place Royale. Nous exposons cette question, en nous appuyant sur le récit très complet qu'en a fait Christian Pfister, dans son *Histoire de Nancy*.¹

¹ Christian Pfister, *Histoire de Nancy*, tome III, p 524-528.

Même si le projet d'élever une statue à Stanislas avait vu le jour sous le Consulat, sa réalisation ne devait rencontrer de circonstances favorables qu'avec la Restauration des Bourbons, auxquels le roi Stanislas était allié. Comme grand-père du roi en exercice, il avait bien droit à un hommage officiel. C'est Jean Blau qui lance en 1819 l'idée d'un médaillon de marbre blanc, représentant Stanislas, qu'on placerait sur la façade de l'hôtel de ville.

Le notaire Noël, dans *Le Journal de la Meurthe* du 4 février 1820, va plus loin : il réclame deux statues, l'une de Stanislas, sur la place Royale, l'autre du duc Léopold, à Lunéville. Les frais de leur fabrication et de leur érection seraient couverts par une souscription. Le préfet de la Meurthe, Alban de Villeneuve, obtient du gouvernement l'autorisation d'élever une statue à Stanislas, mais pas à Léopold.

Dès lors, plusieurs questions pratiques se posent. Il convient d'abord de trouver un sculpteur. Quatremère de Quincy, de l'Institut, consulté par le maire de Nancy, M. de Raulecour, suggère le sculpteur Bosio, mais donne aussi le nom du jeune sculpteur Jacquot, originaire de Nancy, dont on peut espérer qu'il sera moins cher. Il est élève de l'École de Rome, et sa réputation est déjà grande. Il faut aussi trouver un emplacement idoine : à cette époque, on ne songe encore qu'à la place de la Carrière. Pour piloter cette opération, le préfet désigne une commission de vingt membres, dans laquelle l'académie se trouve bien représentée, même si ses membres ont pu être désignés à un autre titre : le baron Saladin, Haldat, Jean de Pange, l'ingénieur Mengin, en font partie. En même temps, le préfet autorise l'ouverture d'une souscription, qui ne produit encore, à la fin de 1823, que 36 000 francs et en août 1824, un peu plus de 40 000. Mais il en faut encore bien davantage.

La mort de Louis XVIII donne un coup d'accélérateur au projet. Charles X déclare qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que la statue de Stanislas prenne la place de celle qui avait été consacrée initialement à Louis XV. Cela va permettre de réaliser une substantielle économie, puisqu'on va pouvoir réutiliser le socle de la statue. En outre, le roi fait un don personnel de 35 000 francs, en vue de relancer la souscription. Mais il n'est pas question pour le comité, dont Haldat est le porte-parole, de laisser le champ libre au sculpteur. On encadre son travail de toutes sortes de recommandations, portant sur l'attitude que doit avoir Stanislas, sur son costume et même le sabre sur lequel il s'appuie. Georges Jacquot, qui accepte toutes ces conditions, est choisi et présente à l'hôtel de ville une maquette en plâtre, exposée en mai 1826. Il s'engage à réaliser la statue pour la somme totale de 65 000 francs. On pouvait espérer une exécution rapide, dès lors que les crédits étaient disponibles. Mais Jacquot avait prévu de réaliser sa statue à Paris, où il a rencontré toutes sortes de difficultés techniques, et de la transporter ensuite à Nancy. Malgré tous ses efforts, la statue n'a pu être terminée avant la Révolution de 1830. C'est donc seulement en 1831 que l'académie a pu être associée à son inauguration.

Avant cette date, l'académie s'est trouvée déjà associée aux préparatifs d'une autre manière. Dès le 17 avril 1823, pour répondre à une demande du préfet, l'académie avait constitué une commission, chargée de donner un avis sur le monument à Stanislas : Grillot, Labroise, Laurent, Blau, Mengin et de Villeneuve en faisaient partie, avec les membres du bureau. Les comptes rendus font état, le 6 juillet 1826, d'une lettre du préfet, en date du 10 juin, qui invite l'académie à « s'occuper des inscriptions destinées au monument de Stanislas ». Haldat, au nom de la commission précédente, définit dans son rapport, lu le 1^{er} février 1827, quels doivent être « le style et le mode des inscriptions ». Une nouvelle commission est alors nommée à l'effet de les rédiger ; elle comprend de Caumont, Gironde, Mallarmé, Baillard et de Haldat ; le 5 avril 1827, on lui demande de revoir son premier projet, présenté par Mallarmé. Mais lorsque l'académie reçoit, le 27 août 1828, une lettre de rappel du préfet, on joint à la commission, à laquelle se joint Guerrier de Dumast, de donner au plus vite une réponse. Le 4 décembre 1828 enfin, « M. Mallarmé fait un rapport au nom de la commission spéciale nommée pour les inscriptions du monument de Stanislas. La société

arrête que le rapport et les listes des bienfaits du roi de Pologne seront transmis à M le Préfet ». Toutes les discussions ont eu lieu au sein des commissions, et on ne nous dit pas pourquoi ces documents ont fait l'objet d'une si longue élaboration.

La question de la Bibliothèque.

Elle est posée dès la mort de Fachot, qui est annoncée à la séance extraordinaire du 21 juin 1814. Il était en effet à la fois bibliothécaire de la Ville et trésorier-archiviste de l'académie. Elle donne l'occasion à l'académie de réclamer le droit que Stanislas lui avait conféré de nommer le bibliothécaire en son sein ; elle l'avait perdu lorsque la bibliothèque était devenue municipale, après la disparition de l'école centrale. Les académiciens s'imaginent naïvement que l'académie va rentrer en possession des droits qu'elle possédait avant la Révolution. Il est décidé qu'une députation se rendra auprès du préfet pour faire valoir ce droit, en s'appuyant sur un mémorandum que Haldat est chargé de rédiger.

Le 3 juillet 1814, Haldat rend compte à l'académie de la démarche qu'il a entreprise auprès du préfet. Il a reçu un « bon accueil », mais cela ne préjuge pas de la suite. Cela ne le dispense pas d'adresser au préfet le mémoire détaillé, qu'il lui a sans doute annoncé lors de sa visite et dont il donne lecture à ses confrères.

Ce mémoire rédigé pour faire valoir le droit de l'académie à la nomination du bibliothécaire est un long argumentaire, qui se fonde sur trois piliers, qui sont successivement énoncés : les intentions du fondateur, Stanislas ; une possession ininterrompue de ce droit jusqu'à la période de la Révolution ; l'utilité du rétablissement de cette pratique dans l'intérêt général. On sent que le rédacteur de ce texte n'avait pas une foi absolue dans le succès de sa démarche : il ouvre la porte à un compromis possible, en écrivant dans sa conclusion : « Soit qu'elle exerce seule la surveillance de la bibliothèque ou qu'elle partage ce soin avec l'administration, (la Société) sera toujours disposée à prendre toutes les mesures convenables pour rendre son intervention la plus utile au public et la plus avantageuse au progrès des sciences ».

Mais le rôle des premiers préfets de la Restauration consiste à faire comprendre aux académiciens que malgré les excellentes dispositions que le nouveau pouvoir a envers la société académique, il ne peut s'affranchir de toutes les lois qui ont été établies depuis la chute de la monarchie et qui restent toujours en vigueur. Le préfet Mique le 22 août 1814 multiplie les bonnes paroles : « Je sens combien il serait avantageux pour les sciences et les lettres que la bibliothèque publique, destinée à en conserver les immortelles productions, se trouvât sous la direction d'une société savante dont les travaux constants sont consacrés au perfectionnement des diverses parties de la science et qui a tant d'intérêts à la conservation de ces précieuses archives ». Mais il oriente l'académie vers une solution de compromis. La ville de Nancy, qui en a désormais le droit, puisque la bibliothèque est devenue municipale, a fait le choix d'un homme qui devrait être agréable à l'académie : il suggère que celle-ci l'accueille parmi ses membres, et « dès lors, par le fait, l'académie aurait retrouvé une partie de ses droits ».

La question n'est pas réglée lorsque le préfet Kersaint, le 24 novembre 1815, écrit à son tour à l'académie. Le ton est déjà plus cassant. Il fait allusion dans sa réponse à une lettre que l'académie lui a écrite le 31 octobre précédent, et dont on ne trouve aucune mention dans les procès-verbaux de celle-ci. Il affirme que c'est au maire qu'il appartient de procéder à la nomination d'un bibliothécaire, puis de soumettre cette nomination au gouvernement. Il conviendra ensuite d'examiner de quelle façon l'académie pourrait être associée à la gestion de la bibliothèque : « Je présenterai le candidat à la confirmation du Ministre, auprès de qui je me ferai un plaisir de faire valoir l'avantage d'appeler la Société à concourir avec M le Maire à l'administration d'un dépôt aussi important ».

Il faut attendre le 11 janvier 1816 pour recevoir du préfet une autre réponse dilatoire. Il assure la société de sa « bienveillance particulière » et lui promet de « prendre cet objet en considération ». Mais on apprend très vite que Foissey est nommé bibliothécaire. Ce n'est pas un mauvais choix, même s'il n'est pas académicien. Il sait d'ailleurs se montrer très habilement coopératif : le 14 mars, il soumet à l'académie un échantillon des travaux qu'il a entrepris pour établir le catalogue complet des ouvrages de la bibliothèque publique. Haldat fait sur ce projet un rapport très favorable le 4 avril 1816, à la suite duquel la société vote des remerciements à Foissey, en l'engageant à poursuivre cette tâche « aussi utile que possible ». Le compromis trouvé paraît acceptable, dès lors que l'on a compris que le régime de la Restauration exclut tout retour en arrière : l'académie ne gère pas la bibliothèque, mais exerce sur elle un certain droit de surveillance. Pourtant, tous les académiciens ne sont pas disposés à se contenter de cette petite concession.

Le 13 novembre 1817, l'académie reçoit enfin communication de la réponse officielle à ses réclamations pour la direction de la bibliothèque publique. Cette réponse « n'ayant point paru satisfaisante, il sera de nouveau écrit à M. le Préfet pour qu'il insiste sur cet objet près du Ministre ».² Cette ultime démarche a dû être négative, car il n'a plus été question de la revendication sur la bibliothèque par la suite. Après une période de tension, les rapports de l'académie et de la bibliothèque se sont normalisés avec la nomination de Soyer-Willemet à la tête de cette dernière.

Le comité d'agriculture et la création de la Société centrale d'agriculture.

L'académie a manifesté un vif intérêt pour les questions agricoles. Une grande partie de la correspondance qu'elle reçoit est relative à l'agriculture. Au début de la Restauration, elle traite elle-même en séance ordinaire des plus importantes d'entre ces questions et renvoie à une commission spécialisée, constituée en son sein, celles qui sont moins importantes ou de caractère plus technique.

Le 14 novembre 1816, sur la proposition de Valentin, l'académie arrête que sa prochaine séance sera principalement occupée par des questions relatives à l'agriculture. Le 5 décembre, elle constitue un comité d'agriculture, formé de 5 membres (Haldat, Mandel, Mathieu, Braconnot, Valentin) ; ils « s'adjoindront les personnes versées dans l'agriculture qu'ils jugeront capables de les éclairer et proposeront un plan de travail sur les objets les plus dignes d'occuper l'attention de la société ». Ce comité, on le devine, fera office de filtre autant que de commission de préparation des dossiers.

Lorsque Bertier de Roville envoie un mémoire « sur le parti que l'on peut tirer de la culture des fèves précoces », afin de combattre la disette, il est communiqué le 6 février 1817 à trois membres de ce comité, qui devront se concerter avec le préfet. Ce sont Mandel, Mathieu et Vautrin, qui y a remplacé Haldat. C'est le même comité qui est chargé le 6 mars 1817 de dépouiller trois opuscules d'intérêt agricole envoyés par le préfet, de la part du Ministre de l'intérieur. On y trouve en particulier des instructions sur la panification des blés avariés et sur les plantes nutritives que l'on pourrait semer au printemps.

Cela n'empêche pas l'académie, dans la même séance du 6 mai 1817, d'examiner elle-même d'autres questions agricoles : on y entend les rapports sur la proposition de Bertier de cultiver les fèves précoces, sur le mémoire de Sébastien Bottin relatif à la distillation des pommes de terre et une instruction de Mandel sur la manière d'administrer le sel aux animaux. Le 15 avril 1817, c'est Mandel qui, en séance ordinaire, lit un extrait de l'instruction rédigée par Huzard et Tessier, sur la maladie des moutons appelée « pourriture » : il l'a simplifiée et présentée de manière à la faire connaître au public. Le 8 mai 1817, on désigne

² Jean-Claude Bonnefont, « L'Académie de Stanislas, sœur jumelle de la Bibliothèque municipale », dans *La Bibliothèque municipale de Nancy, 1750-2000*, p 49-53.

trois membres, Mathieu, Vautrin et Mandel, pour examiner une nouvelle charrue, qui a été inventée par M Masson, de Domèvre. L'expérimentation est certainement confiée à divers cultivateurs et ne peut se faire que pendant la saison des labours. Le 13 novembre 1817, Vautrin fait un rapport favorable et l'académie sollicite du préfet une récompense pour l'inventeur. Une gratification de 60 francs lui est accordée le 7 mai 1818.

C'est encore ce comité d'agriculture, qui est chargé, par exemple, en 1818, de rechercher les personnes qui seraient susceptibles de recevoir les médailles d'encouragement que l'académie se propose de décerner. La composition de ce comité, qui est fluctuante, nous est donnée le 7 janvier 1819 : il comprend Vautrin, Mandel, Valentin, Lamoureux aîné et Braconnot.

À la demande des pouvoirs publics, l'académie s'intéresse beaucoup à la culture de la pomme de terre. Le 15 avril 1817, elle reçoit 80 kg de semences de pommes de terre hâtives, destinées à des essais ; elles sont partagées entre le directeur du jardin des plantes, qui est Braconnot et quatre académiciens, Mandel, Mathieu, Mengin et Valentin, « qui en recueilleront la semence pour la distribuer aux cultivateurs ». Cette formule indique semble-t-il qu'ils en feront eux-mêmes l'essai pendant un an avant de la répandre auprès des agriculteurs. Le 26 juin 1817, elle nomme Mandel comme commissaire, pour vérifier l'expérience faite par M. Lesaing sur la culture de pommes de terre par bouture et par provignage.

Le 6 mars 1818, Mathieu fait un rapport sur la reproduction des pommes de terre au moyen de marcottes et de boutures ; il confirme ce que Mandel avait déjà trouvé auparavant : « les marcottes donnent de trop petits tubercules pour pouvoir servir de semences », mais « les boutures fournissent des tubercules propres à être semés ». Le 7 mai 1818, c'est Valentin qui annonce avoir reçu du gouvernement des plants de pommes de terre pour des essais.

Le 10 décembre 1818, un débat s'instaure sur les dates de semence des céréales. Il est très rare que les comptes rendus de l'académie nous donnent la teneur des diverses interventions. Mais ce jour-là, ils nous livrent les réactions suscitées par une communication de Mathieu. Il a constaté que « beaucoup de cultivateurs du département de la Meurthe, empêchés par les intempéries de faire leurs semailles dans l'automne de 1817, les remirent au printemps et obtinrent une récolte plus belle que les cultivateurs qui avaient semé en automne ». Il s'agit évidemment des semailles du blé, car les agriculteurs lorrains ont depuis longtemps l'habitude de semer au printemps d'autres céréales, les « marsages ». Mathieu estime qu'en semant le blé au printemps, on diminuerait le risque climatique et qu'on pourrait peut-être aussi, mais il n'explique pas comment, diminuer les jachères. Deux académiciens interviennent, pour faire part d'expériences anciennes, qui prouvent que la proposition de Mathieu n'a rien d'une nouveauté. Laurent cite l'exemple de son père, qui avait semé au printemps « une année où les pluies avaient noyé les graines semées en automne » et d'une façon plus décisive, Mallarmé fait connaître le cas de la ferme Saint-Christophe, où depuis 90 ans, on sème toujours en février ; Mathieu est invité à s'informer davantage auprès de M Lallemand, qui en est le propriétaire.

Le 7 janvier 1819, c'est l'examen d'un mémoire général de Mathieu, relatif aux « améliorations agricoles de la France », qui fait l'objet d'un long débat.

Le 4 mars 1819, on fait état d'une lettre du préfet, qui demande à l'académie de lui indiquer, pour chaque arrondissement, le nom d'un propriétaire exploitant, qui deviendra correspondant du conseil d'agriculture établi près du Ministre de l'Intérieur. L'académie donne les noms de Bertier de Rville, de M de Rutant, de Klopstein à Blâmont, de Thouvenel à Château-Salins. Elle renvoie à sa commission d'agriculture le soin d'établir les dossiers de ces candidats.

L'académie est associée par le préfet aux préparatifs de la création de nouvelles sociétés d'agriculture. On communique le 16 décembre 1819 une circulaire ministérielle, qui demande l'organisation d'une société d'agriculture dans chaque arrondissement. Les sous-préfets de ces arrondissements ont déjà bâti des projets, mais le préfet souhaite que ces divers plans d'organisation soient harmonisés, et il charge l'académie de ce travail de synthèse. Une commission est désignée pour y travailler. Elle est composée de Mallarmé, qui la préside, Mathieu, son secrétaire, Vautrin, Mandel Spitz, Braconnot, Lamoureux aîné et de l'ingénieur Mengin. Elle envoie directement son rapport au préfet sans le soumettre à l'académie, qui en est informée après coup le 24 février 1820.

Jusqu'au dernier moment, l'académie continue à s'occuper de questions agricoles. Le préfet lui rappelle le 8 juin 1820 qu'elle n'a pas encore désigné les candidats à la liste de la commission d'agriculture de l'arrondissement de Nancy ; il est décidé que ce sont les académiciens membres de la nouvelle société départementale d'agriculture qui s'en chargeront. Le 6 juillet, Mandel analyse un ouvrage relatif au vin, puis présente un rapport d'Amédée Turck, au sujet de l'essai d'une variété de blé, *Triticum sibericum*, qu'on lui avait demandé de faire. L'auteur indique de façon très claire les avantages et les inconvénients de cette variété, explique les causes qui l'ont empêché d'en tirer tout ce qu'il espérait. Il suggère aussi une façon très simple de faire sécher le sainfoin récolté en dépit de la pluie : elle consiste à le rassembler en bottes qu'on lie à leurs extrémités. Turck, qui est le neveu de Bertier de Roville, et qui s'illustrera quelques années plus tard en fondant une école d'agriculture à Dommartemont, est un très bon expérimentateur, capable de tirer toutes les leçons de ses essais³. C'est pourquoi l'académie décide de lui demander de faire un rapport sur l'utilisation de la charrue de Mathieu de Dombasle.

Le 15 juillet 1820, c'est le ministère de l'intérieur qui, par l'intermédiaire du préfet, demande à l'académie de recueillir des renseignements statistiques sur le gros bétail du département, sa reproduction, les soins qu'on lui donne et les moyens d'améliorer cette situation. Le 20 juillet, Mandel apporte au nom de Turck un échantillon de foin desséché suivant sa méthode et un mémoire dans lequel ce dernier ne se contente pas de traiter du séchage du foin, mais donne aussi son avis sur la charrue de Mathieu de Dombasle : « elle n'exige que la moitié de la force nécessaire pour mouvoir les autres charrues ». On remercie à nouveau l'auteur et on décide que son manuscrit « sera déposé aux archives de la société d'agriculture, aussitôt qu'elle sera formée ». Reprenant ensuite la parole pour son propre compte, Mandel fait une longue analyse de la brochure de Caroleau, sur les boissons vineuses. Il y développe en particulier les qualités des différents cépages, le mode de plantation et l'utilisation parcimonieuse des engrais, qui « doivent être répandus par une main avare ».

Le 10 août, l'académie accuse réception d'un mémoire de Lesaing, sur la culture de la pomme de terre. Lamoureux aîné rend compte à la séance suivante du 5 septembre, conjointement avec Braconnot, des résultats favorables obtenus par Lesaing. L'académie le charge de faire connaître ce procédé dans une note que publiera le journal du département, en raison de l'intérêt qu'il présente, « surtout pour le pauvre », dit le compte rendu. Le 5 septembre encore, Mathieu analyse le *Système d'agriculture suivi par M Coke, sur sa propriété de Fulham* et conclut de manière sans doute un peu trop rapide que les principes développés en Angleterre ne conviendraient pas à la France.

Turck récidive le 7 décembre 1820, en envoyant à nouveau plusieurs rapports à l'académie, à l'appui d'une candidature qu'il présente pour devenir associé correspondant. Il fait valoir qu'il a « naturalisé » dans le département plusieurs plantes nouvelles, comme le trèfle incarnat, le Chélianthe tubéreux, la gesse blanche, le blé de Pologne. Il y ajoute des observations sur la charrue, le « claveau », maladie des ovins analogue à la variole, et sur un

³ Jean-Claude Bonnefont, « L'Institut agricole de Sainte-Geneviève, à Dommartemont, *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1993-1994), p. 301-316.

procédé de castration du bétail. A la séance du 11 janvier 1821, le docteur Valentin fait un rapport sur les travaux de Turck, dont il fait un éloge sans réserve : « L’auteur, déjà très avantageusement connu par l’académie, fait preuve dans ce nouveau mémoire, d’une véritable érudition en agriculture. Il joint à une théorie qu’il expose un nombreux recueil d’expériences qu’il a faites à Roville, où la perte des moutons a été réduite par la clavélisation du tiers à un septième ». Notons qu’à cette date, la ferme de Roville, qui appartenait à son oncle Bertier, n’avait pas encore été mise à la disposition de Mathieu de Dombasle. C’est encore Turck qui est chargé d’expérimenter, le 5 avril 1821, l’échantillon de blé de Crimée envoyé par le Ministre de l’intérieur.

Cependant, la compétence exclusive de l’académie en matière d’agriculture touche à sa fin. La Société centrale d’agriculture du département de la Meurthe est née en décembre 1820. Elle a élu comme président Mathieu de Dombasle. Le 11 janvier 1821, on lit devant la Société royale des Sciences, Lettres et Arts une lettre de ce dernier, qui réclame que les Annales d’agriculture, qu’a reçues l’académie, lui soient remises ou prêtées. La réponse est négative sur le premier point : « l’académie, considérant que les questions d’agriculture ne lui sont pas devenues étrangères, quoiqu’une société soit formée pour les discuter spécialement, elle ne peut se dessaisir des ouvrages qui y ont rapport ». Elle accepte néanmoins de les prêter et d’une manière générale, les rapports seront bons entre les deux sociétés, qui partagent la même salle de séances, dans laquelle elles alternent. Si l’académie de Stanislas garde toujours dans ses compétences les travaux de caractère général sur les sciences agricoles, elle laisse à la Société centrale tout ce qui touche aux expérimentations et à l’agriculture pratique. Le 1^{er} février 1821, l’académie désigne pour la première fois les cinq membres de droit qui la représenteront au sein de la Société centrale d’agriculture. Elle tire au sort pour cela cinq personnes qui faisaient partie de son ancien comité d’agriculture : Mengin ingénieur, Mallarmé, Mathieu, Vautrin et Lamoureux. Les autres membres du comité pourront faire partie de la Société centrale, mais à titre individuel, et leur renouvellement ne dépendra pas de l’académie, mais de la Société centrale.

Les Commissions des antiquités.

C’est par un arrêté en date du 3 septembre 1819 que le préfet de la Meurthe a institué dans son département une commission d’antiquités. Nous n’en connaissons pas la composition exacte. Nous savons par Pfister que Haldat, les frères Lamoureux, les architectes Châtelain et Grillot en faisaient partie. On peut considérer qu’elle était une émanation de l’académie. Deux missions principales lui ont été attribuées. L’une consistait à rechercher et à décrire les ruines antiques qui se trouvaient sur le département : elle s’est principalement consacrée à celles de Scarpone. L’autre avait pour but de réunir et de conserver dans un lieu approprié les objets anciens découverts lors de fouilles ; certains se trouvaient au rez-de-chaussée de la bibliothèque publique, d’autres sous le grand escalier de l’hôtel de ville. Le meilleur endroit pour les rassembler était sans doute l’ancien palais ducal, pour lequel Grillot avait présenté dès le 10 juillet 1819 le plan et le devis des travaux qu’il jugeait nécessaires, afin d’installer convenablement cette collection.

Sébastien Bottin, secrétaire de la Société des Antiquaires de France, résume l’activité de cette commission dans son rapport à l’assemblée générale de cette Société du 2 juillet 1820 : « Dans la Meurthe, la commission d’antiquités établie par M. le préfet s’est transportée deux fois à Scarpone et a décidé ce magistrat à établir, pour le compte du département, les antiquités qui s’y trouvent et qui formeront le noyau d’un musée départemental »⁴. En fait, la

⁴ Rapport sur les travaux de la Société royale des Antiquaires de France, Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, 1821, p 118. Le rapport montre, par comparaison avec bien d’autres départements, le retard de la Meurthe dans les recherches archéologiques.

première mention de Scarpone, dans les procès-verbaux de l'académie, est antérieure à la création de la Commission des antiquités. Elle date du 1^{er} juillet 1819. Ladoucette, président de la Société des Antiquaires de France, avait écrit au préfet de la Meurthe, pour lui réclamer le manuscrit du prieur Bonnetier, consacré à Scarpone et devant se trouver à la bibliothèque municipale de Nancy. Le préfet demande par la même occasion à l'académie de lui fournir tous les renseignements qu'elle possède sur ce site. Deux académiciens, Mathieu et Labroise, « sont chargés par la société de se transporter sur les lieux et d'y rassembler les matériaux du rapport qu'elle doit faire à ce sujet ».

Mathieu fait son rapport devant l'académie le 15 juillet 1820. Le manuscrit du prieur Bonnetier est plutôt un recueil de notes qu'un ouvrage terminé. Il relate l'histoire de Scarpone, qu'on peut diviser en cinq grandes périodes, depuis l'époque antérieure à la conquête romaine jusqu'à nos jours. Il importe que ce manuscrit soit conservé à Nancy, en vue d'une exploitation plus complète. La visite que Mathieu vient de faire sur les lieux, en compagnie du sculpteur Labroise, a montré en effet la richesse du site. Labroise a pu dessiner la topographie de l'île de la Moselle dans laquelle se trouve Scarpone, quelques ruines et des morceaux de statues. Mathieu conclut en proposant de « demander à M le Préfet des fonds pour l'achat de quelques antiques déjà trouvés et pour faire des fouilles, qui auraient probablement l'heureux résultats ».

Ce rapport de Mathieu a servi de base pour le rapport général sur cette question, que M de Haldat a adressé au préfet.

Il est encore question de Scarpone à la séance du 4 juillet 1820. On vient d'effectuer une copie du manuscrit du père Bonnetier, qui sera envoyée à la Société royale des Antiquaires, à Paris. Quant aux objets qui ont été découverts à Scarpone par la Commission des Antiquités (médaillons, sculptures, etc.), ils sont « abandonnés dans les locaux de la préfecture » et « il est urgent de les faire déposer au Muséum » Sur la proposition de Lamoureux, l'académie décide de les réclamer au préfet, pour les faire remettre au musée.

Cette première commission d'antiquités a été dissoute sans explication le 1^{er} septembre 1824. C'est donc à l'académie que s'est adressé directement le sous-préfet de Toul, le 6 mars 1828, lorsqu'on a découvert des antiquités dans son arrondissement. L'académie répond qu'« au premier beau jour, elle enverra une commission sur les lieux ». En fait de commission, le sous-bibliothécaire Ninet se déplace seul aux environs de Foug et fait le 19 juin 1828 un rapport détaillé sur son voyage. Le 23 avril 1829, c'est Mathieu qui, de sa propre initiative, lit un mémoire « sur les antiquités de Ludres et sur la côte d'Afrique », pour lequel on lui demande divers changements.

Une seconde commission départementale a été instituée en décembre 1828 par le préfet d'Allonville. Elle a été encore plus étroitement liée à l'académie de Stanislas que la précédente : ses membres ont été nommés par le préfet sur présentation de la société. Dans sa lettre à l'académie, lue le 4 décembre 1828, le préfet l'informe de la composition de cette commission. Elle comprend parmi les académiciens titulaires et correspondants Lamoureux aîné, Ninet, Guerrier de Dumast, Laurent, de Villeneuve, Mathieu, Devère, Labroise, Guibal. Deux architectes viennent s'y ajouter : Châtelain fils et Grillot.

Le *Précis des travaux* de 1829-1832 explique clairement les conditions dans lesquelles cette seconde commission a été instituée. Le préfet ne faisait qu'obéir à une circulaire du Ministre de l'Intérieur en date du 5 juin 1828. Mais ce texte risquait de rester inopérant, faute d'une allocation financière. « Le défaut de fonds eut rendu cette mesure inutile, si la Société n'eut généreusement consenti à partager avec elle ses modiques ressources : elle n'y a attaché qu'une seule condition, dont la présence de plusieurs de ses membres, au sein de cette commission, lui garantira l'exécution ; et cette condition, toute dans l'intérêt de la science et dans celui du pays, c'est que les travaux de ses membres, le produit de ses recherches et tous ses achats soient déposés à la Bibliothèque publique de Nancy ».

Le 30 avril 1829, on lit en séance une lettre du Préfet de la Meurthe, qui informe l'académie des réunions de la Commission des antiquités tenues le 23 et le 30 mars. Elle s'est accrue de quatre nouveaux membres : trois académiciens, qui sont Blau, Soyer-Willemet et Justin Lamoureux, et un jeune archéologue, Beaulieu, qui est « propriétaire à Nancy » et qui fera quelques années plus tard partie de l'académie. Comme l'avait fait la précédente, elle demanda, dans sa séance du 8 décembre 1829, la mise à sa disposition d'une partie du Palais ducal pour y abriter les collections d'antiquités.

L'académie, organe d'expertises officielles ou privées.

À une époque où les préfets ne disposent pas d'une administration suffisamment étoffée, ils ont encore recours aux académies pour donner des avis de caractère technique ; les académiciens les fournissent d'autant plus volontiers, que leur coopération désintéressée est en quelque sorte la contrepartie des subventions qui leur sont attribuées. Mais l'académie n'est pas sollicitée seulement par les pouvoirs publics : des particuliers peuvent aussi s'adresser à elle, pour qu'elle patronne une de leurs inventions, ou approuve un ouvrage qu'ils veulent publier. L'autorité de l'académie vaut pratiquement, dans ce cas, une reconnaissance officielle.

Nous ne revenons pas ici sur les expertises qui ont été faites sur les questions agricoles, qui ont été citées plus haut, ni sur les travaux faits dans le cadre de la Commission des Antiquités. Mais d'autres expertises sont faites, sur des questions de caractère industriel. Lors de sa présidence, en 1817, l'ingénieur Mengin envoie un rapport assez mitigé sur une nouvelle pompe inventée par M. Marc, architecte de la ville de Nancy. Un autre rapport au préfet est fait sur une râpe, inventée par M. Leverd, tourneur, présentée par lui le 15 janvier 1818. Le 11 juin de la même année, l'académie demande à son comité d'agriculture d'examiner deux écorçoirs, l'un envoyé par M Saure, chef de la maréchalerie de la saline de Moyenvic, l'autre par Duprey, coutelier à Nancy. Vautrin expose les raisons pour lesquelles il considère l'horloge produite par son ami Etienne supérieure à toutes les autres. Mathieu communique les résultats d'une lithographie, effectuée avec la pierre de Ferrières, dont il a découvert les propriétés.

En 1818, Haldat et l'ingénieur Mengin font un rapport au préfet sur le glissement de terrain qui vient de se produire à Norroy, près de Pont-à-Mousson et recommandent les mesures à prendre pour éviter son renouvellement.

C'est également l'académie qui sert d'intermédiaire utile, lorsque le préfet veut désigner des représentants des professions : elle présente une liste des meilleurs candidats, sur laquelle il pourra choisir. Le 4 février 1819, l'académie est invitée à désigner, en vue de l'Exposition nationale des produits de l'industrie, deux ou trois de ses membres, ainsi que plusieurs autres « artistes et fabricants », parmi lesquels l'administration choisira les membres du « Jury de l'industrie nationale ». Dans une seconde lettre, datée du 4 mai 1819, le préfet complète sa demande ; il veut que l'académie lui fasse connaître, « si une amélioration assez notable a eu lieu dans une branche quelconque de l'industrie manufacturière et si des savants, artistes et ouvriers y ont pris une part assez distinguée, pour qu'un jury, appelé à les faire connaître et à prononcer sur leur mérite, doive être nommé ».

Parfois les expertises sont demandées par des particuliers. Le 10 décembre 1818, Haldat dépose sur le bureau une trompette en fer blanc, fabriquée par un nommé Mengin, dont on veut savoir si elle peut égaler les trompettes de cuivre. Un essai comparatif est fait chez Étienne par un professeur de musique, M. Maignant. On annonce le 4 février 1819 que l'essai est concluant et que la trompette est digne de figurer à l'Exposition générale de produits de l'industrie française.

Dans la correspondance de l'académie figure une pièce relative à un certain Ménestrel, qui fait état d'inventions plus ou moins bizarres. La compagnie semble l'avoir pris sous sa protection : condamné aux travaux forcés pour émission de fausse monnaie, il attribue à l'intervention de l'académie, la commutation de peine dont il a bénéficié. Il a déjà fait déposer sur le bureau, pour la séance du 6 mai 1821, « un projet de fontaine intermittente, propre, dit-il, à lever les fluides à une grande hauteur ». On reparle de lui à l'académie le 2 août 1821. Il prétendait dans son mémoire, élever l'eau à 10 pieds de hauteur, grâce à quatre pompes aspirantes superposées, qui puiseraient chacune dans le réservoir alimenté par la pompe inférieure ; l'énergie de ce système devait être fournie par une partie de cette eau, versée dans une chaîne de godets. Il est évidemment absurde de penser que l'on puisse élever de l'eau avec l'énergie produite par la chute d'une fraction de cette même masse d'eau et le rapporteur, qui est l'ingénieur Mengin, n'a pas de peine à démontrer l'impossibilité du dispositif proposé.

Le 6 septembre 1821, Étienne présente une note de M Ducret, mécanicien à Mirecourt, sur un nouveau système de régulation à poids, qu'on peut adapter aux pendules de cheminée. Grillot, Étienne et Vautrin sont chargés d'examiner ce mécanisme. Mais les vacances arrivent, et il n'en est plus question par la suite. Peut-être la commission a-t-elle fait elle-même la réponse, sans en référer à l'académie.

Un autre prétendu inventeur, M. Mangin, d'Eulmont, n'a pas beaucoup plus de succès. Le 1^{er} août 1822, l'architecte Grillot juge tout à fait impraticables les plans qu'il a proposés d'un pont en bois et d'une machine destinée à produire le mouvement perpétuel. Comme ses travaux écrits ne sont pas de meilleure qualité, on décide de faire à la demande d'association qu'il présente, une réponse négative, mais « avec les plus grands ménagements », car c'est un autodidacte méritant.

Dans un tout autre domaine, c'est Bertier de Rville qui demande à l'académie d'attester de la qualité de l'école d'enseignement mutuel, qu'il a fondée à ses frais dans la commune où il réside. Mathieu rend compte à ses confrères le 4 février 1819 de la visite qu'il a faite dans cette école, souligne les progrès rapides des élèves et met sous les yeux des académiciens des pages d'écriture qu'ils ont réalisées. Mais quand Michel, sous-chef de bureau à la préfecture, offre un exemplaire de sa *Théorie nouvelle des participes*, pour laquelle il désire une approbation de l'académie, celle-ci la lui mesure chichement : sur le rapport de Blau, elle ne lui accorde que des « encouragements » et l'invite à « retoucher » son ouvrage pour le rendre plus digne d'un nouvel examen.

Dans la séance du 8 mai 1823, on apprend que le préfet a envoyé trois échantillons d'un savon mis au point par Turck, à base de graisse de mouton. Haldat et Braconnot sont chargés de l'expertiser, mais ne font pas de compte rendu à l'assemblée. Le 9 avril 1824, profitant de la double qualité que possède Haldat d'inspecteur d'académie et de secrétaire de la société royale, le préfet lui demande de soumettre au jugement de ses confrères le traité d'arithmétique rédigé par le sieur Bentz, maître de pension à Sarrebourg, pour faciliter la connaissance du système décimal par les enfants des écoles primaires. Ici encore, on peut supposer que Haldat a donné directement son avis, car la question n'a plus été évoquée au cours d'une des séances.

C'est à la demande du propriétaire de la ferme des Gimeys, à Sexey-aux-Forges, que le docteur Lamoureux et Soyer-Willemet sont allés en 1825, expertiser les marbres que l'on trouve à proximité de ce lieu. Ils sont de deux sortes : un calcaire oolithique, susceptible de recevoir un beau poli et « une brèche très belle, agréablement mélangée de taches jaunes, vertes, rouges et d'un vert foncé, sur un fond du plus beau rose », dont on ne peut malheureusement pas connaître l'étendue.

Le 13 novembre 1828, le maire de Nancy fait appel à l'académie dans une circonstance très particulière : après la visite à Nancy du roi Charles X, qui en avait fait la

promesse, le ministre de l'Intérieur vient de charger le peintre Eugène Delacroix d'exécuter pour la ville de Nancy un tableau représentant la victoire de René II sur Charles le Téméraire. Les académiciens ont pour mission de proposer un plan pour ce tableau. Au cours de la séance de l'académie, de Caumont et Haldat exposent chacun leur projet, tandis que Laurent est invité à « travailler encore sur cette question ». Il n'est plus question de cela par la suite, dans les comptes rendus de l'académie, mais nous savons que les trois projets ont été transmis, et que Delacroix a choisi l'un des trois.

À un niveau plus modeste, le docteur Boileau, de Neuves-Maisons, est admis à présenter devant l'académie, dont il ne fait pas partie, un nouvel instrument, destiné à percer le crâne d'un enfant mort dans le sein de sa mère. La commission nommée à cet effet prononce le 4 décembre 1828, par la voix de Bonfils, un jugement grès critique, « bien qu'il témoigne pour l'auteur d'une haute estime ».

Le 17 décembre 1829, c'est encore une nouvelle expertise d'un genre spécial. Haldat, qui à son retour d'Allemagne, avait présenté un harmonica à ses confrères, a supposé, que l'on pouvait s'inspirer de ce petit instrument, pour fabriquer un « piano éolien », dont le mécanisme est resté secret jusqu'ici. En suivant le même raisonnement, M Sylvestre, marchand d'instruments de musique à Mirecourt, est parvenu à fabriquer un orgue portatif, qui imite non seulement les sons de la flûte et du basson, mais aussi ceux de la basse, du violon, du cor et du hautbois. Soumis le 10 décembre à une commission de l'académie, dont faisaient partir Haldat, de Dumast, Villeneuve, Blau et Lamoureux, l'instrument a été testé avec succès. Bien qu'il soit encore susceptible de certaines améliorations, l'académie, en suivant l'avis de sa commission, accorde à M Sylvestre un certificat honorable, afin qu'il puisse obtenir « le brevet nécessaire pour assurer à lui et à notre province, les avantages pécuniaires qui doivent résulter de son invention ».

Toutes ces expertises, très diverses, préparent l'académie à la mission qu'elle se donnera, sous la Monarchie de Juillet, lorsqu'elle prendra l'initiative d'organiser des expositions départementales des produits de l'art et de l'industrie.

Sous la Restauration, les fabricants lorrains ne peuvent participer qu'aux expositions industrielles qui ont lieu à Paris. Chaque fois, le préfet s'adresse à l'académie pour qu'elle conseille sur la composition du jury départemental, qui sera chargé de sélectionner les ouvrages que le département enverra à Paris. En janvier 1827, aux côtés de Febvrel et Laruelle, manufacturiers à Nancy, on y trouve trois académiciens, puisqu'avec Braconnot, représentant la Société royale, siègent aussi Haldat, en qualité d'inspecteur d'académie et Jaquiné, en qualité d'ingénieur des Ponts et Chaussées.

La question des brevets d'invention.

Le 2 avril 1829, le président communique officiellement à l'académie une lettre du préfet, qui fait suite à la demande formulée par le ministre du Commerce et des Manufactures. Il s'agit pour les académiciens, d'aider le gouvernement à préparer la révision de la législation concernant les inventions industrielles. Une commission est aussitôt désignée, pour préparer la réponse de l'académie, composée du général Drouot, des ingénieurs Mengin et Jaquiné, ainsi que de Caumont, Mallarmé et Soulacroix. En réalité, les académiciens avaient dû être informés plus tôt de cette demande, car le Précis des travaux donne la date de février 1829.

La commission s'est mise aussitôt au travail, et a adressé un questionnaire aux personnes susceptibles de la renseigner et de donner un avis autorisé sur cette matière. Son travail assidu, pendant près de trois mois, a abouti à la rédaction d'un rapport rédigé par le général Drouot, lu par lui en séance ordinaire le 2 juillet et aussitôt adopté. Le texte de ce rapport figure en larges extraits dans le Précis de 1829-1832.

On y trouve d'abord un rappel historique, qui nous intéresse surtout par les jugements qui sont portés sur des événements passés. C'est une condamnation sans appel du système ancien : « L'industrie française, asservie sous le privilège et le monopole, entravée par les maîtrises et les corporations, se traîna longtemps, languissante et découragée ». Il y eut un premier progrès lorsqu'en 1762, les privilèges, jusque-là concédés pour un temps illimité, furent limités à quinze ans. La réforme de Turgot, en 1776, allait plus loin, en supprimant les maîtrises jurandes : « ces institutions, disait le texte de l'édit, retardent les progrès des arts, par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs, auxquels les diverses communautés disputent le droit d'exercer des découvertes qu'ils n'ont point faites ». Mais l'opposition fut telle, que le décret de Turgot dut être profondément amendé par son successeur.

D'une manière générale, le rapporteur est favorable au système en vigueur. La commission « se borne à proposer quelques améliorations, puisqu'elle se plaît à reconnaître la simplicité et la bonne foi des lois françaises, qui ont été dictées par un esprit de justice et par le désir d'encourager l'industrie, et de protéger avec impartialité les droits de la société et ceux des inventeurs ». A la question de savoir s'il faut imposer pour le dépôt des brevets un examen préalable de l'innovation qu'ils contiennent, la commission répond qu'il faut le réserver aux seules questions qui touchent « l'humanité, la santé publique et la défense du pays ». Les inventeurs peuvent craindre en effet, que leurs idées, divulguées lors de cet examen préalable, qui aurait abouti à une conclusion négative, ne soient reprises par d'autres, qui en tireraient profit à leur place.

Chronique de la vie académique

La succession des dirigeants.

L'abbé Vautrin, qui avait présidé pendant l'année 1814, est obligé par les circonstances de prolonger sa présidence jusqu'au début de 1816. À la première séance de l'année 1816, l'académie élit comme président un autre royaliste bon teint, le docteur Louis Valentin. Ses confrères applaudissent le 1^{er} février 1816, lorsqu'il dépose dans les archives de l'académie « une copie des titres en vertu desquels le roi lui a conféré la décoration de l'ordre de saint Michel ». Les secrétaires restent évidemment en fonction, tandis qu'on désigne le 7 février 1816 Mandel comme trésorier. C'est à Valentin qu'échoit l'honneur d'accueillir en séance le général Drouot, le jour même où il quitte ses fonctions.

Il saisit cette occasion pour définir ce qui, à ses yeux, constitue la mission d'une académie. « Il entre dans l'ordre des travaux de la société royale de charger ses membres, soit isolément, soit réunis en commissions, de faire des rapports sur les ouvrages manuscrits ou imprimés qui lui sont adressés. C'est le moyen de distinguer l'ivraie d'avec le bon grain, de connaître les idées ou les découvertes qui appartiennent à l'auteur, ou celles des autres, qu'il se serait approprié sans les rapporter à leur véritable source. Dans ces occurrences, les sociétés savantes sont là pour faire justice des fausses doctrines, des systèmes erronés qui nuisent toujours à la science, des compilateurs, des plagiaires, des réputations usurpées, en un mot de ceux qui font des livres avec des livres ». Il est rare qu'à cette époque, on insiste autant sur le caractère normatif des travaux académiques, dont Valentin avait certainement une très haute idée.

M. Mengin, ingénieur, succède à Valentin du 6 mars 1817 au 6 mars 1818, pour une présidence sans histoire. Il est alors remplacé par le *docteur Lamoureux*. Ce dernier, à la première séance qu'il préside, annonce la perte de M. de Lassaulx, recteur de l'université et membre récemment élu de l'académie. Nous apprenons à cette occasion la façon dont on

procède dans ce cas ; le président « indique aux membres présents l'heure à laquelle ils se réuniront chez lui pour suivre à l'église et accompagner au lieu de sa dernière demeure » ce collègue estimable.

À la séance du 1^{er} avril 1819, *Maffioli* est élu président en remplacement de Lamoureux. Il reste en fonctions jusqu'au 4 mai 1820, date à laquelle il est remplacé à la présidence par le *baron Mallarmé*. C'est ce dernier qui a dû gérer la création d'une société départementale d'agriculture, qui privait l'académie d'une partie des ses attributions et de ses moyens financiers. Il a été remplacé le 7 juin 1821 par *Haldat*, qui a dû pour cela abandonner momentanément le poste de secrétaire, qu'il occupait de manière continue depuis le rétablissement de l'académie. Sa présidence s'est prolongée jusqu'au 1^{er} août 1822. Les contraintes de la vie académiques, et peut-être les contacts pris en vue de trouver un successeur, ou l'absence de quorum pour les votes, faisaient que chaque année, le mandat du président dépassait un peu la durée d'un an, sans conséquence pour l'instant, puisque cela n'empêchait pas chaque président d'organiser à son tour une séance publique.

À la fin de son mandat, Haldat est remplacé par le *baron Saladin*, qui exerce la présidence jusqu'au 13 novembre 1823. Sa présidence n'a pas été purement honorifique, il a siégé de manière très assidue. En revanche, on peut qualifier d'honorifique la présidence exercée à partir de cette date par le *préfet Alban de Villeneuve-Bargemont*. Il a tout de même présidé la séance solennelle du 20 mai ; le reste du temps, il a été remplacé le plus souvent par Mallarmé. Dès le 13 juillet, cependant, il adresse à l'académie une lettre pour lui rappeler que « le moment est arrivé de s'occuper de l'élection d'un nouveau président ». Il a été flatté d'avoir été élevé à ce poste, mais il a regretté aussi que ses occupations journalières, l'état de sa santé ou des séjours à la campagne l'aient empêché d'assister aux séances. Cela lui permet de laisser la place à son frère jumeau, *François de Villeneuve*, qui devient président à partir du 5 août 1824.

Il aurait dû normalement être remplacé à la fin des vacances de 1825. Mais, à la séance de rentrée, du 10 novembre 1825, on constate qu'« il ne se trouve pas dans l'assemblée le nombre de votants nécessaire pour procéder avec l'élection ». On décide que l'élection sera annoncée dans les prochains billets de convocation. Cela suffit pour que 20 membres soient présents le 1^{er} décembre 1825, où l'on décide d'une nouvelle présidence honorifique : elle est confiée au *marquis de Pange*, général gouverneur militaire de Nancy.

Ce dernier, en raison de ses obligations militaires, est absent de Nancy à partir du mois de mars et jusqu'en septembre ; il laisse François de Villeneuve présider à sa place, y compris à la séance publique. Il est cependant bien là pendant les vacances de l'académie pour conduire le 23 septembre 1826 la délégation chargée de complimenter le duc d'Angoulême, lors de son nouveau passage à Nancy.

La fin du mandat du marquis de Pange, en raison du petit décalage qui se produit chaque année, coïncide exactement avec la fin de l'année civile : il est remplacé lors d'une séance extraordinaire le 26 décembre 1826 par *Pierre de Caumont*, dont le mandat s'achève le 6 décembre 1827. C'est *Louis Valentin* qui lui succède, mais seulement jusqu'au 5 juin 1828. Aucune explication n'est donnée pour cette présidence écourtée ; on peut croire que Valentin a démissionné en raison de son état de santé : il était certainement victime de troubles moteurs, si l'on en juge par son écriture extrêmement déformée à cette époque. Il est d'ailleurs mort peu de temps après : c'est le 14 février 1829 que sa mort est annoncée au cours d'une séance extraordinaire et qu'une délégation est constituée, pour aller présenter les condoléances de l'académie à sa veuve. *Jean Blau* est élu le 5 juin 1828 pour lui succéder, mais seulement « à la majorité des voix », sans que l'on nous dise si un autre candidat s'était présenté contre lui.

La prise en compte des votes de membres absents permettant désormais de retrouver désormais une exacte périodicité annuelle, Jean Blau laisse la place le 4 juin 1829 à *Soulacroix*, qui est lui-même remplacé par *l'abbé Gironde* le 3 juin 1830.

Si les présidents ont été renouvelés régulièrement chaque année, on note au contraire une grande continuité pour les autres membres du bureau.

Réélu périodiquement, conformément aux statuts, Haldat occupe sans discontinuer la place de premier secrétaire, chargé de la correspondance, à l'exception de l'année où il a assumé les fonctions de président. C'est le docteur Lamoureux qui l'a remplacé, du 7 juin 1821 au 1^{er} août 1822.

L'autre place de secrétaire avait été confiée à Blau au début de la Restauration. Mais le 6 mai 1819, il remercie l'académie « de lui avoir confié pendant un aussi long temps la fonction importante de secrétaire, que ses occupations nombreuses l'ont souvent empêché de soigner autant qu'il l'aurait désiré ». On le remercie vivement des services qu'il a rendus et on procède à l'élection de son successeur, qui est Pierre de Caumont.

Lorsque Haldat quitte la présidence, on doit organiser le 1^{er} août 1822 une élection générale : Haldat retrouve alors son poste de premier secrétaire, Lamoureux aîné devient deuxième secrétaire. Le poste de bibliothécaire archiviste est pourvu au profit de Soyer-Willemet, qui fait son entrée au bureau de l'académie, dont il ne sortira plus jusqu'à sa mort. Le duo Haldat – Lamoureux est renouvelé périodiquement de deux ans en deux ans : 1824, 1826, 1828. Le 4 juin 1829, on nomme à la place de Lamoureux un nouveau secrétaire de bureau : Prosper Guerrier de Dumast, et on en revient à une alternance des renouvellements de secrétaires, puisque c'est seulement Haldat qui est réélu le 3 juin 1830, comme secrétaire de correspondance.

L'examen attentif des procès verbaux de l'époque de la Restauration montre la part plus ou moins grande que les secrétaires dits « de bureau » ont prise dans leur rédaction, bien qu'ils soient presque toujours écrits de la main de copistes. En cas d'absence, la règle veut que le secrétaire soit suppléé par un des membres les plus jeunes. C'est ce qui se produit le 2 avril 1818, lorsque Blau est victime d'une indisposition subite ; Caumont prend sa place, mais déclare qu'il ne peut lire le procès verbal de la séance précédente, resté entre les mains de Blau.

Normalement, le secrétaire de séance signe le procès-verbal avec le président. Or, on voit assez souvent apparaître aussi le nom de Soyer-Willemet, après son entrée à l'académie, comme si ce dernier jouait le rôle de troisième secrétaire. Cela s'observe très nettement en deux circonstances, mais a dû se produire assez fréquemment. Lorsqu'il est élu membre titulaire le 7 février 1822, Soyer-Willemet supplée dans l'établissement du procès-verbal de Caumont, qui est absent sans doute pour raison de santé, car cette suppléance se prolonge jusqu'au mois d'août. Et lorsqu'un peu plus tard François Xavier Lamoureux devient secrétaire, Soyer-Willemet ne s'efface pas vraiment : on voit alors figurer sa signature à côté de celles du président annuel, de Haldat et de Lamoureux. Le 13 mai 1823, une séance entière est consacrée à la lecture par Lamoureux du précis des travaux, qu'il doit présenter à la séance publique. On conçoit aisément que dans ces conditions, Lamoureux ait demandé à Soyer-Willemet de tenir la plume de secrétaire à sa place. Il en a été bien récompensé, car Soyer-Willemet a inséré des éloges que Lamoureux n'aurait pas pu décemment se décerner à lui-même : « Le plaisir et les éloges avec lesquels il (le compte rendu annuel) a été accueilli, ont dû prouver à M Lamoureux que son discours ne se ressent pas du peu de temps qu'il a mis à le composer, et qu'il n'a pas besoin de l'indulgence que l'auteur réclamait avant d'en commencer la lecture ». Logiquement, c'est encore Soyer-Willemet qui tient la plume à la séance publique suivante, le 15 mai.

Mais il est évident que le rôle de Soyer-Willemet ne s'est pas limité à ces suppléances. Il fournissait au secrétaire la liste des ouvrages reçus, pour qu'elle soit jointe au compte rendu.

On constate de plus, que souvent en été, et notamment à la fin de l'année 1822, quelques procès-verbaux sont entièrement écrits de sa main ; il remplaçait le copiste, lorsque ce dernier n'était pas disponible. En 1823 et 1824, le nom de Soyer-Willemet figure systématiquement sur les comptes rendus des séances, à la fin de la liste des membres : c'est normalement la place de celui qui a rédigé le procès-verbal. Dans la mesure où il était chargé de confier le manuscrit à un copiste de la bibliothèque, sur un registre dont il avait la garde, puis de conserver les minutes de la séance et de les classer dans les archives de l'académie, Soyer-Willemet pouvait intervenir encore pour une dernière toilette du texte : il y ajoutait parfois quelques compléments sur le registre.

Normalement, après avoir été approuvés, les procès verbaux devaient être recopiés sur le registre, puis signés par le président et les deux secrétaires. C'est ce qui s'est pratiqué très régulièrement jusqu'au début de l'année 1824. Mais on constate, à partir du 5 février que Haldat ne signe plus les comptes rendus. Il n'y a plus que deux signatures en 1825 et 1826. En 1827, Lamoureux signe seul jusqu'au 3 avril 1828. Après quelques semaines où il n'y a plus de signature du tout, le président nouvellement élu, Jean Blau, reprend les choses en mains : c'est sa signature qui figure sur les registres, et non pas celle du secrétaire ! Je suppose que ce relâchement traduit le fait que l'on ne relisait plus guère les procès verbaux : on faisait confiance à Soyer-Willemet pour vérifier leur conformité.

Les séances ordinaires.

Les séances ordinaires sont généralement bien suivies. Bien que le nombre des présents soit encore honorable à cette date, le docteur Lamoureux, lors de sa présidence, propose le 4 février 1819 d'instaurer un système de jetons : les sociétaires seraient astreints à consigner dans la caisse de l'académie une certaine somme « qui serait convertie en jetons à l'effigie de Stanislas ». Mais cette proposition n'est pas retenue le 4 mars suivant, où l'on « passe à l'ordre du jour ». Il est vrai qu'il y a ce jour là 16 présents, ce qui est satisfaisant.

On ne peut guère songer à accroître le nombre annuel des séances ordinaires. Les vacances sont longues, et il n'est pas facile de les raccourcir. Lorsque le 3 septembre 1818, elle se réunit sous la présidence de Lamoureux aîné, beaucoup d'académiciens sont partis en vacances, Haldat lui-même est absent. Il n'a pu de ce fait avertir ses confrères de ce que Jadelot, associé correspondant parisien, souhaitait faire une communication à Nancy. Sept membres seulement sont présents, en y comprenant Jadelot et l'assistance est considérée comme trop peu nombreuse pour qu'on puisse l'entendre. Si des associés correspondants éloignés, originaires de Nancy, ont la possibilité de fréquenter l'académie pendant les vacances, l'académie, à cette date, n'est pas en mesure de les recevoir !

Il n'est pas facile de distinguer, dans le contenu des séances ordinaires, les textes qui sont de véritables « mémoires », bien construits et achevés, des simples « notes », dont le texte n'a pas toujours été conservé, ni même parfois rédigé. La variété des questions est très grande, et l'on passe facilement, dans la même séance, d'un sujet, à un autre très différent.

Au cours de l'année 1814, on n'a d'abord lu en séance que des communications destinées à la séance publique. Mais, après celle-ci, il y a eu trois interventions : Valentin a traité les 25 septembre et 10 novembre des fluxions de poitrine, Mollevaut a lu le 10 décembre une dissertation sur l'utilité de l'histoire, Mathieu a parlé du francique le 29 décembre.

Il n'y a eu que cinq séances ordinaires en 1815, dont une tenue pendant les Cent Jours. Elles ont été tout de même nourries de communications intéressantes, ce qui prouve que certains académiciens avaient continué à travailler, pendant ces temps troublés. Braconnot a lu en deux fois un mémoire sur les corps gras ; Mathieu s'est intéressé à une inscription lue sur un rocher près de Boston et a lu la traduction de la partie grecque de la fameuse « pierre

de Rosette », dont on ne savait pas encore déchiffrer la partie égyptienne ; Vautrin a fait des observations sur les effets de la gelée sur les plantes.

En 1816, année du retour à la normale, quatorze séances ordinaires ou extraordinaires ont été organisées. On y a traité de sujets très variés, parfois de manière indirecte, lors de la présentation d'un document, ou d'une correspondance, notamment dans le domaine médical. Gérardin, simple invité, a traité de l'emploi du sulfure de potasse dans le traitement du croup et de la coqueluche, puis, à une autre séance, de l'endurcissement des tissus cellulaires des enfants ; ces deux lectures lui ont valu de devenir associé le 29 août. Mathieu s'est intéressé, à de multiples reprises, à divers textes chinois, qu'il a traduits. Lamoureux a analysé et traduit plusieurs textes italiens. Plonguer a donné le 4 avril d'intéressantes *Observations sur les crues et les graviers de la Moselle, précédées de réflexions générales sur le lit des rivières*. Le 9 mai, tandis que Maffioli lisait une dissertation sur l'athéisme, Braconnot contestait dans un mémoire l'extractif comme principe immédiat des végétaux. Vautrin a lu le 14 novembre une dissertation sur les aérolithes, qu'il considère comme « de petits satellites qui, après une certaine révolution autour de notre globe, se précipitent à sa surface ». Mandel enfin, le 5 décembre, a communiqué un mémoire sur la composition de la pomme de terre et sur ses emplois les plus avantageux. Comme il s'agit d'un texte d'un grand intérêt pour la population, surtout en période de disette, l'académie l'a invité à extraire de ce mémoire les « résultats pratiques » et à les publier dans le Journal de la Meurthe.

Il n'y a eu que onze séances ordinaires en 1817. Elles ont été occupées par un grand nombre de rapports ou de lectures de traductions, alors que les travaux originaux étaient assez peu nombreux. Tandis que Vautrin mettait en doute l'existence de l'Atlantide (15 avril), Braconnot a lu à la fin de l'année un mémoire sur l'acide ascorbique et ses diverses combinaisons. On s'est beaucoup intéressé à l'Amérique du nord et à la Chine. Lorsque le 26 juin, Valentin a présenté deux briques babyloniennes, gravées de caractères inconnus, Mathieu est intervenu pour en proposer une interprétation à partir des caractères chinois !

L'année 1818 a connu quatorze séances privées, dont une extraordinaire. On les a consacrées à des communications plus ou moins élaborées, parfois de simples présentations. Mathieu, qui a déjà apporté le 15 janvier des crayons lithographiques, présente le 15 février deux échantillons de pierres lithographiques, l'une venant de Pappenheim, en Alsace, et l'autre de Ferrières, près de Nancy. On l'invite alors à compléter son mémoire en les faisant analyser et en procédant à des essais d'utilisation, qu'il n'a pas encore effectués ! Il revient le 7 avril pour annoncer que les essais faits avec la pierre de Ferrières ont parfaitement réussi. Il est en mesure de distribuer à ses confrères des images lithographiées avec cette pierre, dès la séance suivante. Le 30 juillet, il offre encore une pierre qu'il a polie lui-même et un dessin, qu'il a lithographié.

En dehors des communications relatives à des sujets agricoles, dont il a été question plus haut, et de celles qui ont été présentées à nouveau en séance publique, l'académie s'est intéressée à la législation et à la chimie. Leseure, au cours de plusieurs séances successives, a traité de l'influence de la révolution d'Angleterre sur la législation criminelle, puis examiné les caractères particuliers de la législation de différents peuples. Braconnot a traité de l'acide malique, puis de la préparation et de la purification de l'acide gallique.

En 1819, les séances ordinaires ont été au nombre de quatorze. Si l'on enlève les lectures préparatoires en vue de la séance publique et les très nombreux rapports présentés, il est resté un peu plus de place que l'année précédente pour les simples communications. L'ingénieur Mengin a déposé un mémoire sur les anses de panier et la façon de les tracer ; mais plutôt que de le lire lui-même, il a demandé qu'un rapport en soit fait par l'académie. Braconnot est intervenu à plusieurs reprises ; une partie de ses observations a été reprise dans la séance publique, mais ce n'est pas le cas de l'excellent mémoire qu'il a lu le 4 novembre sur la conversion du bois et de toutes les substances ligneuses en gomme et en sucre ; il est sur

la voie de la production de textiles « non-tissés » : « il parle d'expériences qu'il a commencées et qui ont pour but de disjoindre la soie par l'acide sulfurique, de la rendre propre à être étendue comme un vernis ordinaire et former, suivant son expression, des étoffes qui ne seraient pas tissus ». L'académie a été sensible à l'originalité de la démarche de Braconnot et, pour une fois, le compte rendu ne nous laisse rien ignorer de l'accueil chaleureux qu'a reçu cette communication. De son côté, Mathieu a fait des observations sur le salpêtre des murs et les moyens de le prévenir ; Gérardin a déposé les anneaux de deux serpents à sonnette, qu'il a tués lui-même en Amérique, et il a cité une plante, qui pouvait servir d'antidote à leur venin. Vautrin, enfin, dans la dernière séance de l'année, s'est efforcé de calculer la hauteur de l'atmosphère terrestre, qu'il évalue seulement à 12 000 pieds.

Seize séances ont été tenues au cours de l'année 1820. Elles ont été occupées par un très grand nombre de rapports, tandis que les travaux originaux étaient peu nombreux. Braconnot a continué à tenir l'académie au courant de ses expériences ; il a étudié les effets de l'acide sulfurique sur diverses substances organiques (5 février) et il a exposé un procédé de son invention pour fixer sur les étoffes « un très belle couleur jaune » (4 mai). Mathieu a fait un exposé général sur la géologie du département (3 août). Michel Beer a posé la question de savoir si la France possédait une littérature proprement « nationale », c'est-à-dire « qui représente fidèlement les coutumes, les usages et l'esprit de la nation » (7 septembre). Les autres communications écrites ont concerné l'agriculture.

Lors des quinze séances de l'année 1821, Valentin, qui s'était contenté jusque-là de notes décousues, lit maintenant une série de textes rédigés sur le voyage qu'il a fait en Italie : son excursion au Vésuve (11 janvier), puis à Herculanium et Pompéi (1^{er} février), une notice sur le muséum d'histoire naturelle de Florence (7 juin) et enfin une note sur les fouilles archéologiques récemment faites à Rome (6 septembre). Mathieu présente la traduction de deux textes chinois, et en profite pour tenter un rapprochement « du patois lorrain et des restes de la langue primitive avec le chinois (15 mars). Haldat prouve, par un texte bien étayé de solides arguments, « l'authenticité de la maison de Jeanne d'Arc, à Domremy » (5 avril). Turck lit les observations qu'il a faites sur le claveau, maladie des moutons (5 juillet). Braconnot analyse de façon comparée les excréments d'un rossignol et le cœur de bœuf dont il a été nourri (6 septembre), puis traite d'un sédiment déposé par les eaux de Luxeuil (8 novembre).

Les seize séances de l'année 1822 ont encore permis d'entendre un certain nombre de travaux originaux. Valentin continue le récit de son voyage italien, en attirant l'attention le 9 février, sur quelques objets curieux de la bibliothèque du Vatican ; il le termine le 4 avril, en décrivant le Capitole et son musée, puis l'atelier du sculpteur Canova. Braconnot lit une note sur un minéral des environs de Saint-Dié (7 février), puis expose le 1^{er} août, les résultats de son examen des « bézoards », qui ont été vomis par une fille. Dans un tout autre ordre d'idées, car il répond à des sollicitations très diverses, il donne le résultat des expériences qu'il a réalisées dans l'atelier de M Noël, fabricant de papiers peints à Nancy, où il est parvenu à reproduire le vert dit de Schweinfurt (14 novembre). L'académie exprime hautement sa satisfaction pour cette réussite : « accoutumée aux suites des nombreuses découvertes de M Braconnot, (elle) s'est plu à lui adresser des félicitations unanimes pour ses constants et utiles travaux, et sur le noble désintéressement avec lequel il s'empresse de publier des découvertes précieuses, dont il pourrait tirer grand profit ». Mathieu, dans un mémoire, traite de la lithographie (7 février).

Cela ne donne toutefois qu'une idée partielle du travail de l'académie cette année-là. Elle a reçu en effet de ses correspondants des travaux d'un grand intérêt, qui n'ont pas été lus, mais analysés. Citons simplement un mémoire de Gaillardot sur les boules calcaires des environs de Lunéville ; la correspondance de Crimée reçue par Valentin ; l'analyse, également par Valentin, de la *Description statistique, historique et politique des Etats-Unis*, de Warden ;

l'analyse, encore par Valentin, d'un ouvrage sur « la cloche du plongeur » ; l'analyse faite par Drouot d'ouvrages du capitaine Devère, sur l'organisation de l'armée ; celle par Mallarmé, de la traduction de l'Enéide en vers français, par Charles Louis Mollevaut.

La structure des communications faites lors des seize réunions de 1823 ne diffère guère de celle de l'année précédente : beaucoup de rapports, de lectures de correspondance, de comptes rendus de lecture, de présentation de documents. Valentin se montre encore particulièrement prolix, en lisant successivement le compte rendu de sa visite au cabinet d'histoire naturelle de M de Senckenberg, à Francfort, des considérations sur le Protée et la Sirène lacertine, des nouvelles diverses reçues d'Amérique. Les seuls travaux originaux sont ceux que l'on a réservés pour la séance publique, ainsi que la communication du docteur Romain Gérardin, étranger à l'académie, sur un projet de cure radicale de descente de la matrice et de celle du vagin (28 août 1823). Nous ignorons pourquoi il a été introduit en séance et il n'a plus été question de lui par la suite.

En 1824, l'académie s'est réunie quinze fois en séance ordinaire. Elles ont été nourries de quelques travaux originaux et de rapports d'un grand intérêt. Braconnot s'est partagé entre la chimie alimentaire, avec une analyse du topinambour et de la dahline, tirée du dahlia, et la pétrographie, avec l'analyse d'une serpentine trouvée près de Bruyères. Guerrier de Dumast a ouvert, pour la première fois, des aperçus sur les langues orientales, qu'il est en train d'étudier à Paris, et il a attiré l'attention sur le sanscrit, « tige commune des langues grecque et latine » (5 février). Mais ce sont surtout des rapports qui ont été faits : Valentin a continué sa chronique, très complète, de l'actualité scientifique américaine, à propos d'une épidémie de fièvre jaune observée en 1819 à la Nouvelle-Orléans, puis de renseignements statistiques, très à jour, qui lui ont été envoyés de l'université de Cambridge, près de Boston ; il a également évoqué à nouveau les contacts scientifiques qu'il avait pris en Italie. Mathieu, qui est capable d'un travail consciencieux lorsqu'il ne fantasme pas sur le chinois, a rendu compte du roman historique de François de Villeneuve, *Lyonnel ou la Provence au XIIIe siècle*, du roman historique de M de Ladoucette, *Le troubadour, ou Guillaume et Marguerite*, ainsi que d'un ouvrage du baron de Mortemart, sur les différentes races de bêtes à laine de Grande-Bretagne.

Il n'y a eu que douze séances en 1825. C'est à la demande de l'assemblée que Guerrier de Dumast donne lecture le 6 janvier de son poème sur *Chios, la Grèce et l'Europe*, dont on connaissait déjà l'existence. Le 3 février, Valentin parle des papyrus d'Herculanum, puis participe à une discussion significative avec Mathieu. Ce dernier, qui est chimiste, établit une distinction entre la méthode des embaumements utilisée par les anciens Egyptiens et celle pratiquée récemment par le professeur Chaussier, pour l'embaumement de Louis XVIII. Valentin intervient alors pour signaler qu'il a déjà utilisé cette méthode nouvelle, sur les conseils de Nicolas, pour la préparation de son cabinet d'anatomie, détruit en 1793 à Saint-Domingue. On a aussi embaumé de cette manière le maréchal Lannes et, à Nancy, l'épouse de M Lucas, ancien chirurgien. De façon assez méprisante, Valentin conclut en déclarant « ne point vouloir relever tout ce qu'il trouve dans le mémoire de M Mathieu de contraire aux saines doctrines chimiques et médicales ». Avec plus de compétence que Mathieu, Braconnot expose le mode de préparation et les propriétés d'un nouvel acide organique, qu'il propose d'appeler acide pectique (3 mars) ; à la demande de ses confrères, il procède à la séance suivante à une démonstration de la coagulation de cet acide. Stimulé par la discussion précédente, il intervient aussi le 24 mars sur la question de la conservation des cadavres et des pièces anatomiques, et il propose l'emploi du persulfate de fer, qui possède de bonnes propriétés astringentes et antiseptiques. Braconnot prend encore la parole le 7 avril, pour dire qu'il espère préparer l'acide oxalique, à l'aide de l'oxalate de chaux, qu'on trouve dans les lichens crustacés. Le même jour, Serrières fait le point sur les progrès de la vaccine, dans un exposé qu'il espère voir retenu pour la, séance publique.

Les séances suivantes sont trop peu fréquentées pour qu'on y fasse des lectures. Il faut attendre le 14 juillet pour retrouver Braconnot, véritable pilier de l'académie à cette époque, qui lit l'analyse d'une urine bleue, que lui a envoyée un pharmacien de Lunéville. La séance du 4 août est surtout occupée par des rapports, mais Lamoureux y décrit les marbres de la ferme des Gimeys, près de Sexey-aux-Forges. C'est le même Lamoureux qui rapporte sur l'*Histoire de René d'Anjou*, de François de Villeneuve, tandis que Mathieu analyse longuement l'*Agriculture pratique*, de John Sinclair, dont Mathieu de Dombasle vient de donner une traduction. Il y fait preuve d'une grande méfiance vis-à-vis des innovations anglaises : « les avantages naturels dont nous jouissons, doivent nous engager à préférer quelques-unes de nos anciennes pratiques, à celles qui réussissent chez nos voisins ». Il s'oppose nettement à Mathieu de Dombasle, lorsqu'il critique les remembrements et la distillation des pommes de terre ! Le 10 novembre, on entend encore des rapports et des notes qui ont déjà été lue dans d'autres instances, à l'exception d'un complément que lit Braconnot sur la préparation de l'acide pectique. La dernière séance de l'année, le 1^{er} décembre, est encore consacrée à divers rapports, à une note de botanique de Soyer Willemet et à une nouvelle observation de Braconnot, à propos de l'irritabilité du stigmaté du *Mimulus*.

On revient en 1826 à un rythme de travail plus soutenu, avec dix-sept séances, dont deux extraordinaires. C'est encore Braconnot qui, dès le 5 janvier, analyse le noir de fumée, dans lequel il a découvert de nombreuses substances, et notamment l'asphalte, qu'on ne connaissait que comme produit naturel. Le 2 février, Baillard lit un extrait de sa traduction, en vers, d'une satire de Pétrone. Les séances d'avril et de mai sont surtout consacrées à des rapports, et à des lectures faites en vue de la séance publique du 18 mai. Une fois celle-ci passée, on entend Leuret le 6 juillet : il expose les expériences qu'il a faites sur des animaux vivants, afin d'étudier l'action des médicaments sur leur organisme. M de Roguier lit dans deux séances la traduction d'un poème de Pouchkine. Braconnot expose le 7 septembre le moyen qu'il a trouvé de coller le papier dans la cuve même, où on le fabrique. Haldat présente le 7 décembre deux appareils, dont l'un sert à démontrer l'égalité des pressions quand plusieurs colonnes de liquide sont à la même hauteur ; l'autre est la pompe hydrostatique, inventée par M Debuissou, dont il explique le mécanisme.

L'année 1826 a été aussi celle du déménagement de l'académie, accompli dans la discrétion. C'est à la séance du 23 février 1826 que l'académie a donné son accord à l'échange de local, qui lui était proposé. Comme l'université souhaitait disposer de toute l'aile droite du bâtiment de l'actuelle bibliothèque, pour y loger le recteur et son secrétariat, la mairie a demandé à l'académie de se transporter dans l'aile gauche du bâtiment, où elle se trouve actuellement, au deuxième étage. La question n'a été exposée en Conseil municipal que le 15 juillet, et l'accord entre l'université et la ville a été approuvé par le préfet le 22 juillet. On peut supposer, que ce transfert a été effectué pendant les vacances, mais nous n'en connaissons pas la date, car il n'y a pas eu d'achat de nouveaux meubles, dont les archives auraient gardé une trace. Aux termes de l'accord, les frais d'aménagement étaient à la charge de l'université⁵.

Seize séances ont encore occupé l'année 1827. Braconnot est moins actif en apparence : le 4 janvier, il présente la légumine, principe actif qu'on trouve dans les légumineuses, mais il ne fait pas d'autre communication. Haldat au contraire, attire l'attention par ses expériences. On nous dit le 1^{er} mars qu'il « continue la démonstration des instruments de physique qui font partie de son cabinet » : il s'agit de vérifier les idées d'Arago sur « l'électricité magnétique ». Il rend compte d'une nouvelle expérience sur le magnétisme par

⁵ Registre des délibérations du Conseil municipal de Nancy, 1824-1829, 15 juillet 1826, p 144-145. L'académie a été informée très tôt du projet, car elle comptait plusieurs de ses membres, dont Haldat, parmi les conseillers municipaux. L'échange intéressait aussi la Société d'agriculture, qui utilisait les mêmes locaux que l'académie. Le recteur Soulacroix, arrivé à la fin de 1825 à Nancy, s'appropriait à devenir membre de l'académie en avril 1826.

influence le 5 avril. Le 2 août, il expose les expériences qu'il a tentées en vain pour montrer que la diffraction de la lumière pouvait dépendre de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme, de l'affinité chimique ; elle semble indépendante de tous ces facteurs. Mathieu a parlé à deux reprises de la langue primitive et de l'origine supposée des hiéroglyphes. Les autres interventions ont été des rapports ou des discours destinés à la séance publique.

Dix-huit séances ont été tenues en 1828, dont six à titre extraordinaire ! L'année commence avec une communication de Braconnot sur la fermentation du fromage, le 3 janvier ; le 6 mars, il attire l'attention sur la production de salpêtre sur des feuilles de betterave lies en botte et abandonnées, ainsi que sur des grains de froment carbonisés, après avoir été conservés longtemps dans une fosse souterraine. Il expose le 20 mars les recherches qu'il a faites sur l'urine d'un ictérique et sur un liquide épanché dans une cavité abdominale, dans laquelle il a trouvé de la bile. Mais, en ce début d'année, on travaille aussi beaucoup à une révision du règlement, qui occupe plusieurs séances. Le 7 février, Soyer-Willemet commence à rendre compte du voyage botanique qu'il a effectué dans les Pyrénées, en décrivant les genres et les espèces les plus remarquables qu'il a observés ; il continue cet inventaire le 20 mars, avec des comparaisons avec la flore alpine, et fait encore de nouvelles descriptions d'espèces le 2 juillet et le 7 août, puis le 13 novembre. Les observations médicales sont multiples : cas de déviation des règles, exposé par Bonfils (20 mars), démonstration par Leroy d'Etiolles d'un instrument servant à mesurer la grosseur d'une pierre dans la vessie (3 avril), mémoire de Leuret sur une maladie extraordinaire, appelée dothinentérite (24 avril), une observation du même portant sur un ramollissement et une paralysie portant sur un même côté du cerveau, le 2 juillet. Valentin donne le 17 avril la liste des végétaux exotiques qu'il a acclimatés dans son jardin de Nancy. Haldat rapporte de ses voyages une notice sur l'éducation des animaux féroces et des remarques sur le Mund Harmonik (harmonica), qu'il a vu en Allemagne (7 août). Ninet fait le 19 juin un rapport sur les antiquités qu'il a observées près de Foug. Collard commence le 17 août un éloge de Mengin, conseiller à la cour royale de Nancy, ancien membre titulaire de l'académie.

Au cours des dix-sept séances tenues en 1828, l'académie a entendu encore des travaux très divers. L'éloge de Saint-Lambert, par Guerrier de Dumast, et son récit en vers du *Voyage du Roi dans les départements de l'Est* étaient destinés à la séance publique, ainsi que le texte de Mathieu sur les antiquités de Ludres et de la côté d'Afrique ; l'académie leur impose des retouches plus ou moins importantes. Plusieurs notes de caractère médical ont été présentées par Bonfils fils aîné sur un cas de lithotomie et de lithotritie, par Haldat sur un monstre humain. Haldat, revenant sur le Mund Harmonik qu'il avait antérieurement présenté, fait valoir le 17 décembre que M Sylvestre, facteur à Mirecourt a pu en tirer parti pour construire un piano « éolien », comme ceux qu'on fabrique en Allemagne. Soulacroix a fait le 3 décembre une intéressante communication : ne peut-on pas profiter de l'uniformité qui règne dans le langage musical, pour effacer en France les différences de prononciation et d'accent que l'on observe dans les régions ? Il est dommage que le texte de cette intervention ne nous ait pas été conservé ; il aurait montré sans doute à quel point l'université française, dans la continuité de la Révolution, pratiquait encore, même sous la Monarchie, une politique d'uniformisation systématique du langage.

C'est le 14 février 1829 que M de Villeneuve, soutenu par le préfet d'Allonville et le général de Pange, a fait la proposition de changer l'heure habituelle des réunions de la société. A la suite d'un vote positif, au scrutin secret, il a été décidé le 5 mars de fixer les séances à trois heures de l'après-midi, au lieu de quatre heures.

Onze séances ordinaires ont pu avoir lieu en 1830 avant la révolution. Haldat lit le 7 janvier un mémoire sur le magnétisme, dont on avait repoussé la lecture, afin d'éviter de le couper. Bonfils donne lecture le 4 février d'un mémoire sur la staphyloraphie, qu'il avait déjà annoncé. Collard défend le 4 mars et le 1^{er} avril une thèse originale sur le rôle de l'oxygène

dans la respiration, qui ne semble pas avoir convaincu ses confrères. Il traite le 6 mai de l'osmazôme, qu'il différencie de l'albumine ; c'est en fait une communication qu'il avait déjà présentée à une société médicale de Paris, pendant ses études dans la capitale. De manière plus terre à terre, Braconnot expose un moyen de conserver le lait en le desséchant. Haldat, qui est un bibliophile averti, présente l'analyse d'un mystère du XVI^e siècle, *Le Martyre de Saint Etienne*, composé à Saint-Mihiel en 1548, dont il possède un exemplaire ; il l'a préparé en vue de la séance publique, et on lui impose certaines corrections d'expressions jugées sans doute trop crues, car la langue du XVI^e siècle effraie les académiciens, dont la formation a été très classique.

Les séances publiques.

La séance publique du 18 août 1814 a eu lieu tout à fait normalement à l'hôtel de ville. Elle avait été préparée par deux séances privées, les 4 et 11 août. Mandel avait été chargé de faire préparer le salon municipal, tandis que Braconnot et Caumont devaient faire les honneurs de la salle. 17 académiciens étaient présents. Le déroulement en a été tout à fait classique. Après la lecture du précis des travaux de l'année écoulée, par Haldat, Blau a fait éloge de Coster ; Serrières a traité de l'influence de la Révolution sur l'enseignement de la médecine ; Haldat a prononcé l'éloge de Saucerotte ; Mathieu a lu sa traduction d'une élegie de Tibulle ; Valentin a présenté une note sur l'Opossum. La séance devait s'achever par un discours de Leseure, sur *Saint Louis, considéré comme législateur*. On peut croire qu'il n'a pas eu le temps de le prononcer, car nous voyons un discours de même titre figurer au programme de la séance publique de 1816.

Il n'y a pas eu de séance publique en 1815.

En 1816, le mois de juin est consacré à la préparation de la séance publique, fixée au 17 juin. Après que les ouvrages destinés à la séance aient été lus et approuvés, ils sont encore l'objet d'une dernière toilette. C'est ce que nous apprend le compte rendu du 13 juin : « la société arrête que le comité de révision examinera en présence des auteurs les changements dont leurs ouvrages sont susceptibles, soit pour le fond, soit pour la forme ». Il se compose du bureau et de deux membres spécialement désignés. Moyennant cette précaution, la séance se déroule comme elle avait été prévue, avec 15 présents. Elle est l'occasion pour l'académie d'affirmer hautement son royalisme ; elle contient en effet trois discours de circonstance : l'éloge par Haldat de Thouvenel, médecin personnel de Louis XVIII, dont l'académie avait autrefois malencontreusement écarté la candidature, la dissertation de Leseure sur *Saint Louis, considéré comme législateur* et le poème de Caumont intitulé *Les vœux d'un bon Français*. Les huit intervenants qui avaient été prévus ont tous pu être entendus.

En 1817, l'académie, qui sait que son image est en jeu, et qui a des revendications à faire valoir, ne néglige rien pour que les communications présentées soient impeccables. Elle commence dès le 22 mai, à s'occuper du programme de la séance publique et constitue ce jour-là une « commission d'examen » des discours retenus. Le 26 juin, elle décide que tous les membres, dont les discours ont été retenus, pourront participer avec voix délibérative aux travaux de cette commission, qui se trouve donc singulièrement élargie. Trois membres sont chargés de l'organisation matérielle : Mandel, en raison de sa fonction de trésorier et de sa bonne connaissance des lieux, Caumont et Justin Lamoureux, en raison de leur jeunesse pour assurer la publicité et l'accueil. La séance a lieu le 3 juillet et réunit 17 présents.

Au cours des deux années suivantes, on revient insensiblement aux dates qui correspondent à la fin de l'année académique. Celle de la séance publique de 1818 est fixée environ un mois à l'avance : le 16 juillet pour le 20 août. Le programme en est entièrement établi dans la séance du 30 juillet. Huit orateurs ont pu y être entendus. Elle obtient un beau succès, puisque 22 membres sont présents, dont on nous donne les noms : le préfet Séguier

siège parmi ses confrères, et l'on note aussi la présence d'un illustre associé correspondant de passage à Nancy, l'ancien préfet Ladoucette. Après le rapport du secrétaire, Justin Lamoureux y a prononcé l'éloge du premier président Henry, Haldat a exposé comment on traitait l'aliénation mentale à Bonnet, depuis le Moyen Age ; le préfet Séguier a traité du genre biographique, à propos de sa *Vie de Bentley* ; Lamoureux aîné a présenté sa traduction d'un passage de Dante ; Braconnot a disserté sur la nature de l'acide malique ; Mathieu a parlé de sa découverte de la pierre lithographique de Ferrières ; la séance s'est terminée par un conte en vers de Pierre de Caumont, *l'Ours et le Savoyard*.

Celle du 14 mai 1819 a été préparée avec soin. Elle devait commencer par le rapport de Haldat, sur les travaux de la société, se poursuivre par le discours de réception de Labroise et la réponse du président, puis par l'éloge de Mory d'Elvange, fait par Mathieu. Venaient ensuite des observations de Lamoureux aîné sur le discours de Jean-Jacques Rousseau « contre les lettres », un extrait de divers mémoires de chimie, par Braconnot et pour finir, des Fables, de M de Caumont. Le compte rendu des registres de l'académie nous dit sobrement que « les lectures ont été faites suivant l'ordre indiqué par le programme ». Mais cela ne semble pas tout à fait exact, si l'on se reporte à un article de presse, dont il sera question plus loin. On y a ajouté une intervention supplémentaire : celle de Valentin, pour son *Voyage au-delà du Rhin*.

Après une interruption d'un an, la séance publique de 1821 a été soigneusement préparée et précédée de séances de travail très rapprochées (26 et 30 avril, 3 mai). Mais le programme prévu était certainement trop copieux. Le précis des travaux était forcément plus long que d'habitude, puisqu'on devait rendre compte de deux années de fonctionnement. Il était difficile de réduire à la portion congrue le discours de réception, sur la Bonté, du comte d'Agrain et les éloges des deux membres éminents de l'académie, qu'avaient été Mandel et Bouteiller, par Haldat et Justin Lamoureux. Un récit du *Voyage en Italie* de Valentin avait aussi sa place réservée. Les trois dernières communications sont donc passées à la trappe : le discours sur les aérolithes, de Vautrin, un extrait de divers mémoires de Braconnot, la traduction d'une satire de Juvénal, par Guerrier de Dumast.

De la séance publique du jeudi 9 mai 1822, limitée à six interventions, le compte rendu nous dit qu'elle fut en tous points satisfaisante. : « L'assemblée est nombreuse et brillante et les lectures sont écoutées avec intérêt ». Le programme en effet était varié et pouvait paraître alléchant : après les discours de réception de Thiérier et de Soyer-Willemet, Braconnot donnait un extrait de ses récents travaux, Valentin rendait compte des nouvelles découvertes dont il avait appris l'existence en Italie et Jaquiné exposait un projet qui tenait à cœur aux Nancéiens, celui d'un canal reliant la Seille à la Sarre.

En 1823, la date de la séance publique est fixée au cours de la réunion du 3 avril. « La Saint Stanislas arrivant cette année le jour de l'Ascension, la séance publique est remise au jeudi suivant, suivant l'usage de l'académie ». Elle a donc lieu le jeudi 15 mai, de 4 à 6 heures de l'après-midi, dans le salon de l'hôtel de ville. Le programme prévu a été intégralement respecté. L'originalité de cette séance est qu'elle comportait pour la première fois l'attribution d'un prix, pour une topographie médicale de l'arrondissement de Toul. La proclamation en a été faite avant la clôture de la séance par le docteur Valentin. A part cela, on a entendu le compte rendu annuel, du docteur Lamoureux, de discours de réception de François de Villeneuve sur René d'Anjou, qu'il a fait lire à sa place par Justin Lamoureux, l'éloge de Jenner par Valentin, celui de l'abbé Vautrin, par Haldat.

La satisfaction manifestée par l'auteur du compte rendu lors de la séance publique du 20 mai 1824 est encore plus explicite : « La séance n'a duré que deux heures. Jamais l'assemble n'a été plus nombreuse, même dans les plus beaux jours de Stanislas ». L'assistance se compose, comme nous l'apprenons par ailleurs, de quelques personnalités officielles –qui ne sont pas citées–, d'érudits, de jolies femmes et d'élèves du lycée, qui

viennent entendre et soutenir leurs professeurs. Il est vrai que beaucoup d'ingrédients du succès étaient réunis à cette occasion. La séance est présidée par le préfet en personne, Alban de Villeneuve-Bargemont. Les orateurs trouvent le moyen de glisser dans leurs discours des compliments qui s'adressent au préfet, au maire, à la population de Nancy, dont on loue le « zèle patriotique » et d'affirmer comme le fait Valentin, leur attachement « à notre patrie et à notre auguste souverain ». Il faut ajouter à cela la place tenue dans cette séance par la poésie, grâce au poème de Baillard, qui allait droit au cœur des Nancéiens, sur *la Délivrance de Nancy* et aux deux contes en vers, toujours si appréciés, de Pierre de Caumont.

La séance publique de 1826 a eu lieu le 18 mai. Cette fois, sous la présidence de François de Villeneuve, qui remplaçait le marquis de Pange, empêché, on n'a pas fixé de limite horaire, si bien que la séance a duré trois heures. Cela a permis à Lamoureux, dans le précis des travaux, à Soulacroix dans son discours de réception, au président dans sa réponse, à Haldat, qui faisait l'éloge de Stanislas, de faire preuve d'une belle éloquence. « L'auditoire, qui, nous dit-on, depuis longtemps n'avait été si nombreux, a témoigné par son attention et ses applaudissements qu'il prenait intérêt aux travaux de la société royale ». Le compte rendu souligne particulièrement, à propos de Haldat, « l'attention et la bienveillance des auditeurs, qui ne se lassent jamais d'entendre parler de Stanislas ».

La séance publique du 31 mai 1827, ouverte par la lecture du précis des travaux de Lamoureux et la proclamation par Baillard du prix de poésie, a été consacrée aux discours de réception de Ninet et de Leuret, le temps ayant manqué pour celui de Laurent, auquel le président a tout de même répondu par anticipation ! Cela n'a pas empêché le président de Caumont de reprendre la parole pour un conte en vers, dont il n'aurait pas voulu priver le public. Les académiciens étaient nombreux, « à l'exception du petit nombre de ceux que des fonctions publiques avaient forcé à s'absenter ». Pour la première fois, si cela n'avait pas été déjà le cas en 1826, le début de la séance avait été fixé à 14 heures.

Soigneusement préparée à l'avance, la séance publique de 1828 s'est déroulée le 28 mai, à partir de 14 heures. On y a entendu trois discours de réception : Laurent, Bonfils, Gérard-Grandville et proclamé le résultat du concours ouvert pour l'éloge de Jacques Callot. Le lauréat était malheureusement absent. Le président a conservé la médaille d'or qui lui était destinée, « pour la lui remettre à son retour ». Parmi les trois discours, celui de Laurent s'est signalé par une grande hardiesse ; il y revendiquait en effet *L'esprit d'indépendance nécessaire aux artistes*. « Sans liberté de pensée, s'exclame-t-il, où serait pour eux la liberté de créer ? » L'artiste dont il est question ici, ressemble beaucoup au héros romantique de la littérature : plongé, comme malgré lui, dans une « continuelle mélancolie », constamment agité d'émotions douces ou vives, « comment pourrait-il supporter avec calme les contrariétés de la vie domestique ? » C'est évidemment une réponse aux critiques que l'on adresse volontiers aux artistes et aux écrivains sur leur vie privée. L'exemple de Salvator Rosa lui permet d'illustrer ce thème, sans recourir à des allusions contemporaines. Mais sa conclusion vaut pour toutes les époques : « Cette disposition malade à se sentir cruellement affecté de ce qui effleure à peine les autres hommes, importune la vie de ceux qui cultivent les beaux-arts... (mais d'un autre côté) elle leur garantit cette originalité, sans laquelle leur talent édulcoré ne peut aspirer à un véritable succès ».

La séance publique du 14 mai 1829 a été elle aussi préparée avec beaucoup de soin : quatre personnes (Mandel, Justin Lamoureux, de Caumont et Blau) ont été chargées de cette préparation, dont on nous dit pour la première fois de manière complète en quoi elle consiste : « faire les invitations d'usage », avoir soin de « faire disposer la salle », recevoir les auditeurs, s'occuper de « l'impression des billets d'invitation et des affiches ». Elle s'ouvre à 14 heures, dans le grand salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de Jean Blau. 20 membres titulaires, parmi lesquels siège le préfet, M d'Allonville, et 4 correspondants y sont présents. Elle n'a pas pu aller jusqu'au terme qui avait été prévu, faute d'avoir pu réfréner l'éloquence des

premiers intervenants. Les procès-verbaux de l'académie en contiennent un compte rendu très détaillé. La séance a naturellement débuté par le rapport annuel de Prosper Guerrier de Dumast ; chargé à la dernière minute du précis des travaux, par suite de l'empêchement de Lamoureux, il avait accepté à cause de cela de renoncer à lire sa notice sur Saint-Lambert, mais n'avait pas eu le temps de faire court. Il avait présenté un résumé particulièrement long, terminé habilement par un hommage au roi Charles X, qui a dû déclencher beaucoup d'applaudissements. Lamoureux, qui a parlé ensuite, a certainement été long, comme d'habitude. On ne pouvait évidemment pas couper le discours de réception du préfet en exercice, le comte d'Allonville sur l'autel à Hercule saxanus découvert à Norroy ; et il aurait été indécent de ne pas donner à Haldat le temps nécessaire pour présenter l'éloge de son confrère disparu, le docteur Valentin, qui avait grandement honoré l'académie de son vivant. On lit dans le procès-verbal : « Le programme de la séance annonçait encore un discours en vers par M Gironde sur le voyage du roi dans les départements de l'Est, une dissertation de M Mathieu sur le camp romain situé près de Ludres et nommé la cité d'Affrique, enfin un fragment de poésie légère par M Gérard-Grandville. Mais le temps absorbé par les précédentes lectures ayant forcé M le Président de lever la séance, on n'a pas eu le plaisir d'entendre ces derniers morceaux ».

Sans que les événements politiques y soient pour rien, la séance publique de 1830 a été préparée dans le plus grand affolement. Les premières bases de la séance ont été jetées le 29 avril et au cours du mois de mai, les textes prévus ont été successivement examinés. Mais au dernier moment, deux défections imprévues se sont produites : celles de Monnier, qui devait prononcer son discours de réception et qui est parti en voyage, et celle de Haldat, victime d'un deuil. Pour combler le vide, on se retourne vers Guerrier de Dumast, dont on se rappelle qu'il n'avait pas pu donner l'année précédente son éloge de Saint-Lambert. La date prévue est celle du 27 mai. Pourra-t-on la tenir ? Non sans difficultés, on règle la question des prix le 22 mai. Mais Soyer-Willemet grogne : en cinq jours, il n'est plus possible d'imprimer le programme des futurs prix et les billets d'invitation. On passe outre à cette objection, car il faut absolument qu'elle soit tenue avant le début de juin et plusieurs membres de l'académie se proposent pour aider le bureau dans les ultimes préparatifs. Elle a donc bien lieu le 27 mai. Nous connaissons exactement sa durée : commencée à 14 heures, elle s'est terminée à 16 h 30. 22 membres titulaires, dont le préfet d'Allonville et le général de Pange, et deux associés correspondants y étaient présents. Elle a été occupée par le compte rendu annuel, rédigé par Gérard-Grandville, l'annonce des prix proposés au concours, le discours de réception de Gatien-Arnoult, suivi de la réponse du président et seulement deux communications, faites par Braconnot et par Guerrier de Dumast. On avait sagement limité le programme, faute de pouvoir minuter toutes les interventions d'une manière très stricte.

Observations sur les séances publiques.

La périodicité régulière des séances publiques a donc été perturbée à trois reprises. La première exception, tout à fait naturelle, est celle de 1815. Elle se passe de commentaires, elle est le reflet d'une situation politique très incertaine et d'une année où les académiciens se sont très peu réunis.

La seconde exception est celle de l'année 1820. Les comptes rendus nous expliquent la principale raison invoquée : l'académie souhaitait avancer sa séance solennelle du mois d'août au mois de mai, afin de rapprocher sa date de celle de la saint Stanislas. Cela est présenté comme un retour à la tradition : « considérant que suivant les statuts de Stanislas, son fondateur, la séance publique doit avoir lieu dans le mois de mai, et désirant se rapprocher de plus en plus de son institution primitive... ». Il s'agit certes d'une motivation très honorable, mais cela n'impliquait pas obligatoirement une année blanche. D'ailleurs, les communications

ne manquaient pas : le jeudi 6 juillet, Braconnot, Haldat, Serrières, Vautrin s'étaient inscrits pour y faire des lectures. On aurait dû, comme d'habitude, entendre la lecture préalable de ces textes pendant les séances suivantes ; mais ce n'a pas été le cas, et personne n'a été désigné pour rédiger le rapport annuel. On peut supposer que Haldat, qui avait fait le rapport l'année précédente, a voulu s'en décharger en 1820 et que Caumont n'était pas encore prêt à le remplacer. Ce dernier a donc lu en 1821 un rapport qui concernait deux années. Sans rapport annuel, la séance publique perdait l'essentiel de sa substance. De plus, supprimer une séance publique permettait de faire l'économie de quelques dépenses. Enfin, comme nous allons le voir, la séance publique de 1819 avait laissé de cuisants souvenirs. Ce sont sans doute ces diverses raisons qui ont expliqué l'absence de séance publique en 1820.

En fait, le choix du mois de mai répond sans doute aussi à d'autres motivations. L'académie souhaite qu'un public nombreux assiste à ses séances et elle s'efforce pour cela de choisir la période de l'année la plus favorable. Or, les habitants de Nancy prennent de plus en plus l'habitude de passer les mois d'été dans leurs maisons de campagne, à moins qu'ils n'en profitent pour faire des voyages. Cela vaut aussi pour les académiciens, qui restent très disponibles pour travailler en avril et en mai, mais qui commencent à se disperser à partir de juin. Nous en avons une confirmation en 1830, lorsque l'académie refuse de fixer la séance publique au-delà du 31 mai : « En juin, nous dit-on, la ville devient déserte ».

La troisième exception se place en 1825. La préparation de la séance publique a pourtant commencé très tôt cette année-là. On en parle déjà lors d'une réunion extraordinaire qui a lieu le 24 mars ; Serrières et Haldat se font inscrire et on entend le 7 avril le travail de Serrières. Mais le mois d'avril et le mois de mai se passent sans qu'on en parle à nouveau. Le secrétaire de 1824, Lamoureux aîné, est absent de janvier jusqu'au début de mai : on ne pouvait donc pas lui demander de rédiger le rapport annuel. En plus, ce sont sans doute aussi les difficultés financières dans lesquelles l'académie se débattait, qui l'ont incitée à ne pas tenir de séance publique, dans une atmosphère qui ne pouvait pas être sereine. Cette suppression est en même temps un signal envoyé à l'opinion publique pour obtenir son soutien dans sa demande de crédits supplémentaires.

Si l'on excepte ces trois années, les séances publiques se sont déroulées toujours suivant le même rite immuable. Elles ont toujours lieu dans le salon de l'hôtel de ville, que l'on décore pour la circonstance. Les comptes de l'académie nous permettent de connaître assez souvent le nombre de chaises qui ont été louées pour la circonstance ; c'est un chiffre qui fluctue beaucoup, mais qui semble en baisse par rapport à la période de l'Empire : 140 chaises en 1816, 250 en 1817, 150 en 1824, 200 en 1828, 150 encore en 1829, mais 100 seulement en 1830. Nous ne savons malheureusement pas si l'on a facturé le nombre de chaises effectivement utilisées à chaque séance, ou si comme cela paraît plus probable, c'est le nombre des chaises qui avaient été commandées à l'avance, en tenant compte de la fréquentation de l'année précédente.

Au cours de ces séances publiques, un « précis des travaux » de l'académie, qu'il ne faut pas confondre avec le recueil qui porte le même nom, est lu normalement par l'un des deux secrétaires ; il porte sur le compte rendu d'une année, exceptionnellement sur deux ans lorsqu'une séance publique a été supprimée. Haldat a probablement rédigé tous les précis de 1814 à 1819 (nous n'en avons la certitude que pour 1814, 1816 et 1819). Mais en 1821, alors qu'on doit rendre compte de deux exercices, Haldat se décharge de cette tâche sur Caumont. Le nouveau premier secrétaire nommé le 7 juin 1821, qui est Lamoureux, rédige et lit normalement le précis à la séance publique du 9 mai 1822. Devenu second secrétaire, il continue à rédiger les comptes rendus annuels de 1823 et 1824, puis celui de 1826, qui fait la synthèse de deux exercices, et encore ceux de 1827 et de 1828. Mais en 1829, Lamoureux étant empêché, on confie à Guerrier de Dumast la rédaction et la lecture du nouveau précis et en 1830, on fait à nouveau appel à un non secrétaire, qui est Gérard-Grandville. Ces précis

annuels n'avaient plus vocation à être publiés et nous n'en avons pas conservé les textes, sauf en ce qui concerne les deux derniers, dont de larges extraits ont été reproduits dans les procès verbaux de l'académie.

Les comptes rendus des registres de l'académie et même ceux parus dans la presse ne donnent qu'une idée très partielle de la façon dont se déroulent ces séances publiques. Nous aimerions en savoir davantage sur la présence des officiels, sur la composition du public, sur les réactions de ce dernier. C'est seulement à la suite d'un incident très vif dont les journaux se sont faits l'écho que nous pouvons prendre conscience des problèmes qui se sont parfois posés.

La séance publique du 5 août 1819 a fait couler beaucoup d'encre. Si l'on s'en tenait aux registres de l'académie, qui évoque surtout les préparatifs de cette séance et nous apprend seulement qu'elle s'est déroulée suivant le programme qui avait été prévu, on pourrait croire qu'elle fut une séance de routine, semblable à celles qui l'avaient précédée. Aucune allusion n'y est faite lors de la séance privée suivante, qui était celle du départ en vacances des académiciens : un tel silence ne peut que nous conforter dans l'idée que les comptes rendus portés sur le registre ne sont pas toujours parfaitement sincères et qu'en tout état de cause beaucoup de discussions et de débats sur des questions importantes ont dû se dérouler dans la coulisse, soit en marge des séances ordinaires, soit dans des parties de la séance qui ne figurent pas au procès verbal.

Comment croire en effet, que les académiciens n'aient pas évoqué, à un moment ou à un autre, la polémique déclenchée par la lettre d'un lecteur anonyme, publiée le 21 août 1819 par le *Journal de la Moselle* et reprise seulement le 12 septembre dans les colonnes du *Journal de la Meurthe*, qui la publie in extenso ?

Sur le ton du persiflage et en utilisant quelques formules qui font mouche, cet inconnu fait de façon critique le récit de la séance publique de l'académie, à laquelle il dit avoir assisté au milieu du public. Tous les orateurs ne sont pas traités de la même façon, mais rares sont ceux qui se voient accorder un satisfecit.

Le compte rendu de l'année écoulée, fait par Haldat, n'appelle pas d'observations particulières : « Il est convenu que ces Messieurs ont dû faire quelque chose, quoiqu'ils soient académiciens, et je ne chicanerai pas sur la véracité de ce rapport ». Mais il attaque avec vivacité le discours de réception du sculpteur Labroise, qui pour le style et la diction de l'auteur, lui a paru « en harmonie avec sa statue du Génie de la Lorraine, élevée sur la place Royale et qui, comme vous le savez, est un morceau de poids ». La référence à cette statue très critiquée à Nancy, qu'on a fini par remplacer en 1831 par celle de Stanislas le Bienfaisant, permet à l'auteur de la lettre de mettre en lumière les deux défauts qu'il reproche à Labroise : il est lourd et peu original. La réponse que lui a faite le président Lamoureux aîné n'appelle pas de commentaire particulier, sinon qu'elle est « calquée sur toutes celles du même genre ». On ne peut pas à la fois demander à l'académie de conserver les traditions et de faire preuve d'originalité.

La critique du discours de Mathieu, qui a fait l'éloge de Mory d'Elvange, historien et numismate, membre de l'académie de Nancy, qui a été guillotiné sous la Terreur, nous paraît encore plus injuste. Certes, on aurait pu s'intéresser à un personnage plus connu du grand public, mais Mory d'Elvange avait été un véritable érudit, sa condamnation avait été imméritée et il était à la fois opportun et habile, sous la Restauration, de rappeler son souvenir.

L'attaque principale se concentre sur le discours de Lamoureux aîné, président en exercice, qui a livré ses *Observations sur le discours de JJ Rousseau contre les lettres*. En choisissant ce texte bourré de sophismes, il avait certes beau jeu, mais « quelle témérité d'oser s'attaquer à l'écrivain le plus éloquent de notre siècle ! ». Et Lamoureux en a fait une critique qui passe les bornes admissibles : « Réfuter les sophismes d'un écrivain célèbre, tâcher

d'empêcher le mal qu'ils pourraient produire à l'abri d'un grand nom, rien de plus louable. Mais qu'au mépris de toutes les convenances, on exhume un grand homme pour troubler ses cendres par l'amertume des reproches qu'on lui adresse, c'est pousser trop loin l'usage des prérogatives académiques ». Ici, le correspondant anonyme n'a peut-être pas tort : alors que la tradition académique consiste à faire systématiquement l'éloge des grands écrivains, des grands savants, des grands artistes du passé, pourquoi s'en prendre à l'un d'entre eux, en particulier, qu'on aurait pu laisser reposer en paix ? Ici encore, les préoccupations politiques ne sont peut-être pas très loin : attaquer Rousseau en 1819, c'est vouloir se démarquer de l'esprit de la Révolution, ce qui ne peut manquer de susciter les applaudissements des uns, les récriminations des autres. A l'égard de Lamoureux, le correspondant inconnu ajoute encore une dernière critique, qui fait mouche : son discours a été très mal lu. Pour lui donner le coup de grâce, il termine par une allusion appuyée à la mauvaise traduction en vers de l'épisode d'Ugolin, tiré de *l'Enfer* de Dante, que Lamoureux avait lue à la séance publique de l'année précédente.

Après cet éreintement en règle de Lamoureux aîné, l'auteur anonyme feint de placer dans la même catégorie les deux savants chimistes Mandel et Braconnot. Mais il est clair que l'exposé de Mandel échappe aux critiques, qui se portent toute sur le pauvre Braconnot, auquel il est reproché d'être obscur, de croire avoir découvert un nouvel acide parce qu'il l'a baptisé d'un nouveau nom et de ne pas s'occuper assez de l'utilité pour le public des travaux qu'il mène consciencieusement, contrairement à de grands vulgarisateurs comme Parmentier ou Cadet de Vaux, qui sont cités en exemple. Il y a sans doute quelque injustice sur le fond dans ces reproches : c'est l'éternel débat entre la recherche fondamentale et la science appliquée. On ne peut pas reprocher à Braconnot de se livrer à des recherches qui n'ont pas encore d'application visible, ou de ne pas se préoccuper des applications alors qu'il recherche seulement le meilleur moyen d'analyser une substance. Mais pourquoi vouloir à toute force présenter de telles recherches dans une séance à laquelle on a convié un public certes cultivé, mais ignorant les nouvelles avancées de la chimie ? S'il s'agit de prendre date pour une découverte, ne pourrait-on pas se contenter d'une lecture en séance privée et d'une mention au procès verbal de la séance ? Ici, Braconnot s'est mis dans un mauvais cas, et l'auteur de la lettre l'a bien senti : il a baptisé d'un nouveau nom, acide ellagique, en retournant le mot galle pour le distinguer de l'acide gallique, une substance dont il n'a pas encore observé toutes les propriétés. S'il l'avait fait, il aurait pu aisément lui trouver un nouveau nom, tiré de ces mêmes propriétés. Il s'agit visiblement d'une communication prématurée, qui ne pouvait convenir pour une telle séance : on doit réserver au public l'exposé de résultats bien acquis et de synthèses déjà mûries et ne pas lui livrer à l'état brut le résultat d'expériences qui peuvent encore être discutées et mises en doute.

Les fables lues par M de Caumont sont le régal qu'apprécie le plus les auditeurs des séances publiques. On les place à la fin, comme le dessert au terme d'un repas, ou comme en 1819, après quelques discours laborieux, pour en faire oublier l'effet. Le correspondant anonyme ne tarit pas d'éloges sur la grâce, le naturel et la simplicité de ces morceaux poétiques et trouve justifiés les « applaudissements unanimes » qui ont « prouvé à cet aimable poète le plaisir qu'il a fait à l'assemblée ».

Mais il restait encore à entendre le discours de Louis Valentin, qui rendait compte de son récent voyage au-delà du Rhin, effectué en juin 1819. Le sujet lui-même ne pouvait manquer d'exciter la curiosité du public et d'ailleurs donnait lieu à beaucoup d'observations « piquantes, ingénieuses et instructives ». Mais ce texte de qualité a été complètement défiguré par une déclamation tonitruante, que l'on peut comparer à celle des « aboyeurs placés à la porte des spectacles ambulants...ou des crieurs de plaintes ». Dans ces conditions, « le bureau, sous prétexte que le jour finissait, a sagement mis fin à cette burlesque parade qui a terminé la séance ».

Quelle allait être les réactions des académiciens devant un tel brûlot ? Certains, et parmi eux le président Lamoureux aîné, étaient partisans de le traiter par le mépris et de ne pas y répondre. Mais d'autres, au sang plus vif, comme Haldat, estimaient que c'était l'honneur de toute l'académie qui était en cause et voulaient réagir sur le champ. C'est évidemment dans la mesure où n'étant pas mandaté officiellement par ses confrères, il ne pouvait faire état de son titre de secrétaire de l'académie, qu'Alexandre de Haldat a choisi de répondre par une autre lettre anonyme, signée Z, datée du 25 août, mais insérée seulement dans *Le Journal de la Meurthe* du 14 septembre 1819.

La défense de Haldat est vigoureuse. Le principe sur lequel elle repose est simple, et peut s'exprimer en peu de mots : pourquoi s'en prendre à des académiciens de bonne volonté, dont les productions ne sont peut-être pas parfaites, mais qui sont désintéressés et n'ont d'autre but que d'amuser et d'instruire le public, même si leurs efforts ne sont pas couronnés de succès ? Peut-on reprocher à un savant, à un érudit, à un excellent praticien de n'être pas un « habile déclamateur » ? C'est peu- être trop leur demander.

Conscient sans doute qu'il n'est pas facile de défendre Labroise, Haldat joue la naïveté : il va sans dire que la statue du *Génie de la Lorraine* est un « morceau de poids », puisqu'elle est en pierre et « de 20 pieds de proportion ». Cela lui évite d'évoquer le discours de Labroise, dont nous noterons simplement qu'il n'a jamais été publié ni même résumé dans le *Précis des travaux*, preuve qu'il ne devait pas être d'une grande qualité.

Sur le discours de Mathieu, Haldat a beau jeu de répliquer que Mory d'Elvange est loin d'être un inconnu pour les Nancéiens. Ou bien l'auteur de la lettre anonyme ne le connaissait pas, et alors on peut vraiment douter de sa capacité et de sa culture, ou bien il a feint de ne pas le connaître, et dans ce cas, quelle confiance peut-on lui accorder sur tout le reste ?

Ne voulant pas répondre à la place de Lamoureux, Haldat concentre ses arguments sur la défense de Braconnot, à propos duquel il se sent probablement visé. Il souligne que ce jeune chimiste qui « marche à la célébrité par des découvertes qui augmenteront chaque jour le domaine de la science », est déjà reconnu comme un des leurs, par les savants de tous les pays.

Après avoir noté ironiquement que le critique anonyme partageait l'opinion du « vulgaire ignorant » à propos des fables de Caumont, il termine en réprouvant le trait assassin qui vise le docteur Valentin : « un savant médecin doit être aussi un habile déclamateur, s'il veut échapper aux traits ingénieux et surtout très polis de M D ».

Si la réaction de Haldat a été aussi vive, devant un texte qui touchait avec pertinence certains points sensibles, c'est évidemment parce qu'il avait la conviction que le coup était parti de l'intérieur de l'académie. En lisant entre les lignes de sa réponse, on peut voir se dessiner les traits d'une sorte de portrait-robot de l'auteur de la lettre.

Il n'est pas, comme son texte aurait voulu le faire croire, un vieux grincheux adepte d'une mode surannée, mais plutôt un jeune loup, mis à la dernière mode, désireux de secouer la poussière d'une institution qu'il trouve un peu trop ronronnante. « Ce qui m'a frappé, dans cet article assez long, écrit Haldat, c'est le soin avec lequel cet anonyme s'efforce de prouver au public qu'il n'était pas académicien...mais je crois cette précaution dictée par le même motif qui le fait adopter avec un goût exquis la perruque à trois marteaux, l'habit de velours et le bec à Corbin, tandis qu'il porte probablement un habit étriqué par derrière, un Bolivar sur une tête frisée à la Caracalla et une badine de bambou...je le crois donc un académicien distingué, que dis-je, une académie entière, à en juger par l'étendue, la variété, la profondeur de ses connaissances ».

La publication de ces deux lettres dans le *Journal de la Meurthe* a évidemment déclenché une foule de réactions : de nombreuses missives, les unes favorables, les autres défavorables, sont parvenues à la rédaction, qui juge ne devoir en publier aucune. Mais elle

redonne tout de même la parole à Haldat, qui dans une nouvelle lettre datée du 18 septembre et cette fois signée de lui, appelle le correspondant anonyme à dévoiler son identité. Il se croit en même temps obligé de justifier sa propre réaction, que certains ont peut-être trouvée un peu vive : « Je me serais tu, Messieurs, et suivant l'avis de mes confrères, même de ceux qui avaient à se plaindre, je n'aurais fait aucune réponse si la critique, très souvent utile aux corps littéraires comme aux particuliers, eût été ce qu'elle doit être, juste et décente. Mais des injures grossières, adressées à des personnes que j'honore, m'ont indigné comme citoyen de Nancy et c'est en cette qualité que je les ai signalées au public ».

Manifestement, le ton de la polémique est quelque peu retombé. Haldat envisage dans sa seconde lettre de se montrer « généreux » envers un adversaire dont l'identité paraît de moins en moins masquée : son nom commence par un D et s'il se fait connaître, ce monogramme s'allongera « de 5 à 6 lettres ».

Lamoureux aîné, qui n'avait pas voulu entrer dans la polémique, finit par réagir très tardivement, dans le *Journal de la Meurthe* du 3 octobre. Il y explique d'abord nettement la position qui était la sienne. « J'aurais voulu qu'on méprisât l'article injurieux inséré dans le *Journal de la Meurthe* contre plusieurs membres de la Société royale des sciences de Nancy. L'auteur de cette méchanceté, par le soin qu'il a pris de se cacher, semble en avoir rougi d'avance et devrait inspirer plus de pitié que de colère. Mais puisque le zèle trop prompt d'un de nos confrères vous a mis dans le cas de donner à cette pièce une publicité et une importance qu'elle ne méritait pas, je me vois obligé d'écrire pour ma défense, afin de détruire les impressions défavorables que laisserait le silence de notre respectable ami, en ce qui me concerne ». Rappelons que Haldat avait laissé de côté dans sa réponse les critiques contre Lamoureux, laissant à ce dernier le soin de se défendre lui-même.

Le plaidoyer *pro domo* de Lamoureux est fait sur un ton particulièrement modéré : « Je n'ai ni assez d'humilité pour avouer tous les reproches qu'on ne fait, ni la présomption de me croire au-dessus de la critique ». Après nous avoir fourni un précieux renseignement sur la façon dont se déroulaient les séances publiques (il n'a lu que des extraits de son texte, pendant 19 minutes), il ne se cherche pas d'excuse et préfère faire amende honorable à propos de Rousseau, si on ne l'a pas compris. « Je n'ai toujours honoré, non comme le chantre de Saint-Preux, mais comme le bienfaiteur de l'humanité qui le premier, a rappelé aux mères le devoir d'allaiter leurs enfants et a tonné contre la coutume barbare de déformer leurs viscères par des lacets, des corps à baleine et autres entraves meurtrières ». En se plaçant sur le terrain médical, qui est sa spécialité, et non sur le terrain littéraire, où on lui reproche de s'être aventuré en amateur, il se met habilement à l'abri de nouvelles attaques.

Mais Lamoureux a été vivement affecté par les reproches qui lui ont été adressés, au bout de 13 mois, sur sa traduction de l'épisode d'Ugolin dans l'*Enfer* de Dante, lue à la séance publique de 1818. Il plaide ici encore avec humilité et bonne foi : ce sont des vers qu'il a écrits au cours de l'année 1815, « afin de me distraire au milieu des désastres de ma patrie ». « Toujours livré tout entier à la pratique de l'art de guérir, ou aux études qui y sont relatives, je ne pense guère à écrire en vers, ni même en prose ». Il a été le premier à admettre l'insuffisance des vers qu'il a composés, puisqu'il n'a pas voulu qu'ils soient publiés dans le *Précis des travaux* de l'académie et qu'il les avait « ensevelis dans son secrétaire ». Mais cela ne justifie pas qu'on les ait critiqués aussi durement et traités de « burlesques », et il est en droit de réagir avec violence contre ces accusations. « Quel nom donnerons-nous à l'homme, jeune ou vieux, qui pressé de faire du mal à tous ceux qu'il rencontre, ajoute l'imposture à la grossièreté, insulte de propos délibéré tous les auditeurs d'une assemblée respectable, même des dames de distinction » (accusées d'être venues se faire admirer et non pour l'amour de la science) « et des gens laborieux, désintéressés, pleins de zèle pour le progrès des lumières ». A la demande de ses amis, qui l'ont incité à le faire, Lamoureux annonce pour terminer sa lettre la publication prochaine de sa traduction de Dante, qui occupe effectivement trois

colonnes de l'édition du *Journal de la Meurthe* datée du 5 octobre 1819. C'est le dernier écho d'une polémique qui a duré en tout un mois et demi, et s'est déroulée principalement pendant les vacances de l'académie.

Quel jugement faut-il porter sur cet épisode ? Il faut d'abord faire remarquer qu'il nous fournit de précieux renseignements sur la façon dont se tenaient les séances publiques : une assistance composée de la bonne société de la ville, où les jolies femmes se faisaient remarquer, des discours parfois monotones, mal lus, plus ou moins audibles ou au contraire déclamés de façon tonitruante, des exposés scientifiques absconds, qu'on essayait de limiter dans le temps pour ne pas user la patience des auditeurs, quelques morceaux de choix, trop peu nombreux, agréables à entendre et qui déchaînaient les applaudissements. C'étaient les inconvénients inévitables de telles manifestations, auxquelles l'académie ne pouvait guère remédier ; il lui était difficile de récuser ceux de ses membres qui se proposaient spontanément pour une lecture, et auxquels elle imposait seulement d'avoir lu leur texte en séance privée. On conçoit que des littérateurs aient trouvé cette coutume quelque peu désuète et déploré la faiblesse du bureau académique, qui n'imposait pas une sélection plus stricte des orateurs. Mais comment faire autrement ?

Si la lettre anonyme publiée une première fois dans le *Journal de la Moselle* émanait bien d'un académicien, ce qui ne semblait faire de doute pour personne, il avait évidemment commis une faute. Il avait péché contre l'esprit académique, déjà défini à époque de Stanislas : les académiciens devaient s'enrichir de leurs mutuelles observations, mais dans un esprit de concorde et d'aménité, dont l'inconnu était loin d'avoir fait preuve. En outre, si comme on le supposait, il était encore un jeune homme, il s'était rendu coupable de grossièreté en attaquant des hommes respectables, plus âgés que lui, devant les mérites desquels il aurait dû au contraire s'incliner.

Cela dit, on sent tout de même, aussi bien dans la lettre de Lamoureux que dans la seconde réponse de Haldat, que cette faute pourrait bénéficier d'une certaine indulgence ; en faisant preuve de sagesse, les académiciens se donneraient finalement le beau rôle. La seule punition qu'on imposerait au fautif serait d'avoir à solliciter et d'attendre un certain temps son pardon.

Mais Haldat s'était probablement égaré sur une fausse piste. L'auteur du texte n'était pas un jeune homme fringant, mais un journaliste déjà âgé, qui avait probablement gardé rancœur à l'académie d'avoir attendu qu'il ait quitté Nancy, pour l'admettre en son sein comme correspondant. C'est ce que nous révèle Charles Courbe, dans ses *Promenades*⁶ : bien qu'il ait signé D..., l'auteur du brûlot était Étienne Pseume. Au moment où il s'apprêtait à prendre la direction du *Journal de la Meurthe*, qui battait de l'aile, ce dernier aurait imaginé de lancer cette polémique depuis Metz, pour brouiller les cartes, afin de réveiller l'intérêt des lecteurs. Haldat, avec sa vivacité habituelle, aurait été son faire-valoir involontaire. Pseume en avait profité pour se livrer à une attaque en règle contre une académie, dont il avait déjà critiqué aigrement la composition à ses débuts.

Une modeste retouche du règlement.

L'académie a procédé en 1828 à une simple « toilette » de son règlement, qui a tout de même occupé plusieurs séances cette année-là. L'idée en avait été émise le 6 décembre 1827 : il s'agissait alors seulement d'« éclaircir une difficulté élevée au sujet du règlement, sur l'élection des fonctionnaires de la société ». Mais lorsque Soulacroix rapporte le 3 janvier 1828, au nom de cette commission, on charge la commission, composée désormais de

⁶ Charles Courbe, *Promenades historiques dans les rues de Nancy, au XVIIIe siècle, à l'époque révolutionnaire et de nos jours*, Nancy 1883, p. 156. Il écrit Psaume, mais Favier, que nous suivons, a choisi l'orthographe Pseume.

Soulacroix, Mallarmé, de Caumont et les membres du bureau, de revoir le règlement en entier. Il s'agit essentiellement d'y intégrer toutes les dispositions modificatives qui ont été votées depuis 1819. Le bibliothécaire archiviste est chargé d'en dresser la liste, qui figure à la suite de cette même séance du 3 janvier.

Ce sont surtout des mesures destinées à pallier l'absentéisme des membres : on ajoutera sur les billets de convocation, tous les six mois, l'article du règlement relatif à la fréquentation des séances (vote du 4 janvier 1827) ; on décomptera du total des présents, pour l'établissement du quorum, les membres absents pour raison de force majeure (21 décembre 1823) ; on autorisera, « dans certaines circonstances urgentes », le vote par correspondance de membres absents (11 avril 1826).

D'autres mesures visent à mieux contrôler la rédaction des textes de l'académie. Pour que les comptes rendus portés sur le registre soient plus fidèles, les auteurs des communications sont invités à en remettre une analyse au secrétaire de l'académie (6 mai 1819). Aucun texte ne pourra être publié, au nom de l'académie, sans avoir été examiné et éventuellement corrigé, par une commission spéciale, renouvelée chaque année, composée de deux membres élus, du président et des deux secrétaires (5 juillet et 2 août 1821).

Comme cela est logique, si les nouveaux membres titulaires doivent passer par deux scrutins successifs, on se contentera d'un seul pour ceux qui sont déjà associés correspondants, et qui sont par conséquent déjà passés par un premier scrutin (1^{er} mai 1823).

Une autre mesure, établie par Soyer-Willemet à son arrivée, fixe des règles plus strictes pour la consultation par les membres de l'académie des ouvrages de la bibliothèque (4 décembre 1823).

Deux autres dispositions, enfin, n'avaient pas vocation à figurer dans un règlement, en raison de leur caractère trop conjoncturel : la fixation de l'heure des séances ordinaires à 5 heures de l'après-midi, « hiver comme été » (1^{er} janvier 1828) ; la fixation de la séance publique annuelle le jour de la Saint Stanislas, c'est-à-dire le 8 mai (10 août 1820).

On ne sait pas ce qui a été décidé exactement, puisque, à notre connaissance, l'académie n'a conservé aucun exemplaire du règlement de 1828.

Un budget à l'équilibre précaire (1814-1823).

À la suite du décès de Fachot, des mesures conservatoires sont prises le 21 juillet 1814 : Châtelain est nommé trésorier comptable à titre transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 1815 et c'est le bureau de l'académie qui ordonnera les dépenses et conservera les archives financières. Dans ces conditions, les dépenses de l'année 1814 reprennent un cours plus normal. Elles se montent à 606 francs. Outre celles de l'année précédente, qui sont reconduites, on trouve un gros achat de bois (45 francs pour 3 stères), un gros achat de matériel de bureau (papier, plumes, impression de lettres ou billets à en-tête, cire à cacheter) pour 96 francs, ainsi que les dépenses normales d'une séance solennelle, pour laquelle on a disposé 300 chaises. On a payé aussi 8 francs au relieur Blau une reliure en maroquin du *Précis des travaux* de la société : il s'agit de l'exemplaire qu'on a offert au comte d'Artois lors de sa visite à Nancy.

En 1815, les dépenses sont réduites à leur plus simple expression au premier semestre, pendant lequel l'activité de la société est ralentie, mais elles se montent tout de même pour l'année à 501,50 francs. L'Académie a fait une importante provision de bois : 6 stères pour 72 francs et de chandelle, pour 17 francs. Elle a payé 5 francs au graveur Thomas pour un nouveau cachet « aux parures royales ». On n'a pas désigné de trésorier archiviste et le compte de l'année porte simplement la signature de Châtelain.

Le dossier de l'année 1815 contient également deux grosses factures, qui ne figurent pas dans les comptes ordinaires. L'une, acquittée sous la signature de Vautrin, est un mémoire

de reliure de 182 volumes pour 207,80 francs. L'autre, qui a été acceptée par Haldat, est une facture de l'imprimeur Guivard, qui a fourni les lettres d'invitation, les billets de convocation (notez la nuance !), le programme de la séance publique et 300 exemplaires de l'éloge de Saucerotte ; elle nous apprend en même temps que l'académie a dû cette année là, en raison des événements politiques, faire imprimer deux éditions successives à 100 exemplaires de son règlement : celui de la Société « royale », facturé le 8 mars, et celui de la Société « impériale », facturé le 24 mai. Je suppose que les académiciens ont eu la présence d'esprit de ne pas mettre au pilon la première édition, qui a pu resservir après Waterloo, car il n'y a pas eu de troisième !

Au début de l'année 1816, l'académie désigne enfin un trésorier : c'est Mandel qui est investi de cette fonction le 7 février. Il présente dès le 4 avril la situation de caisse ; elle n'est pas très brillante : alors qu'on n'a rien dépensé au cours du premier trimestre, il ne reste en caisse que 328,90 francs. Le 27 juillet, il tire la sonnette d'alarme : « Considérant que les fonds annuels que lui accordait le gouvernement ayant été retirés, à cause du besoin de l'Etat, (la société) arrête que le traitement annuel de son concierge sera réduit à l'ancien taux et qu'elle réclamera près du Ministre pour obtenir les susdits fonds ». Le fait qu'on avait payé 30 francs à Pêcheur au titre du premier trimestre montre qu'on avait voulu faire passer ses gages de 100 à 120 francs, mais cette augmentation est annulée. En fait, c'est surtout sur le traitement du secrétaire adjoint que l'on pense faire des économies : il est réduit de 300 à 200 francs. En dépit de ces réductions, la trésorerie ne permet de payer qu'avec retard les dépenses de l'année 1816. Mandel annonce le 2 janvier 1817 qu'il ne reste plus en caisse que 23 francs.

Dès l'annonce de la suppression gouvernementale, l'académie avait décidé de protester auprès du ministre de l'intérieur et Haldat avait lu le 29 août 1816 le texte qu'il avait composé à l'appui de cette réclamation. Le 14 novembre, il lit devant l'académie la réponse favorable du ministère. La subvention est rétablie, mais elle sera payée avec retard, sur les fonds du conseil général du département ! On apprend seulement le 6 février 1817 que « M le Préfet transmet à la société la lettre de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, par laquelle il est autorisé à prélever 600 francs sur le budget de 1816 pour fournir aux dépenses de ladite société ».

Le conseil général a donc promis une somme de 600 francs, à prendre sur les fonds du département. Allouée au titre de 1816, elle ne sera effectivement versée qu'en 1817. C'est ce qui explique le caractère purement théorique de l'état des dépenses de l'année 1816, établi par Mandel le 9 janvier 1817 : il ne mentionne que 300 francs de rémunération du personnel et 300 francs d'acompte sur le paiement du *Précis des travaux*. Il s'est borné en fait à produire un total de dépenses de 600 francs pour justifier les 600 qui sont à recevoir, au titre de 1816, sur les fonds du département. Mais l'académie a eu aussi d'autres dépenses, qui ont été nécessitées par la séance publique et dont on retrouve les quittances dans la même liasse.

Au cours de l'année 1817, les dépenses totales officiellement reconnues s'établissent exactement à 600 francs. Outre les charges habituelles, qui comportent 43,50 francs pour 4 stères de bois et 50 francs de frais divers de la séance publique, on trouve deux dépenses extraordinaires : 106,50 francs d'imprimerie, qui représentent notamment le solde du coût d'impression du *Précis*, qui a donc été payé sur deux exercices, et un prix de 100 francs attribué à titre d'encouragement au jeune Jacquot, sculpteur d'origine nancéienne, qui demeure au 10 rue Jacob à Paris. Mais quand Mandel rend compte avec exactitude de la situation lors de la séance du 6 mars 1818, il donne des chiffres qui s'écartent beaucoup des précédents. Les recettes se sont montées à 1146,80 francs, probablement grâce au cumul des deux subventions annuelles et les dépenses, à cette date, ont été de 830,50 francs. Il reste donc en caisse 315,85 francs. Ce décalage entre les comptes établis sur une base annuelle et la situation de caisse s'explique certainement par le fait que Mandel attend le versement de la

subvention publique pour régler les factures en souffrance et présenter la situation des finances de l'académie devant ses confrères.

Nous possédons pour cette même année la facture détaillée, établie par l'imprimeur Hissette à la date du 4 septembre 1817. Ce dernier, qui avait reçu à l'avance un acompte de 300 francs, n'a livré que le 21 août les 400 exemplaires commandés du Précis des travaux des années 1813 à 1815, composé de 10 feuilles in 8°, imprimées avec les caractères cicero, sur du papier petit raisin blanc et fort : ils ont été payés 340 francs. Le mémoire, qui se monte à 406,50, comprend les billets de convocation ordinaires, les lettres d'invitation et affiches destinées à la séance publique, mais aussi la reliure de quatre volumes et surtout les frais d'impression de 20 diplômes, « pour la réception des personnes agrégées à la société ». Il est clair que l'académie cherche à dépenser très exactement les 600 francs qui lui sont attribués annuellement et qu'elle utilise au mieux chaque année la petite fraction qui lui reste lorsqu'elle a soldé ses dépenses incompressibles.

Les comptes de l'année 1818, qui sont très exactement tenus par Mandel, nous permettent de mieux comprendre comment les choses fonctionnent. Le point fait en cours d'exercice, le 3 septembre, sur la situation de caisse, reflète son souci d'associer plus étroitement ses confrères à la gestion des deniers de la compagnie. L'académie ne reçoit que le 13 janvier 1819 la somme de 590 francs devant servir à payer les dépenses de l'année 1818. En fait, celles-ci ont déjà été réglées avec la trésorerie disponible et l'académie fournit au préfet un mémoire justifiant de l'emploi de la somme reçue, lorsque celle-ci est entièrement dépensée. Ce mémoire, établi seulement le 3 novembre 1819, comporte, outre les frais habituels de personnel et d'organisation de la séance publique, la fourniture d'un nouveau registre des délibérations, pour 8 francs et une avance de 298,40 francs pour l'impression du Précis des Travaux des années 1816 à 1818.

De 1816 à 1818, le retard chronique dans l'attribution des subventions empêche l'académie d'arrêter ses comptes au 1^{er} janvier, comme elle aurait dû le faire. Ces délais pouvaient être raccourcis si, au lieu de passer par l'intermédiaire de la préfecture, les fonds destinés à l'académie pouvaient lui être immédiatement versés. Nous apprenons le 7 janvier 1819 qu'il en sera ainsi désormais, à charge pour l'académie de justifier de l'emploi de ces fonds « dans les délais prescrits par les instructions du trésor ».

Pour l'année 1819, le Préfet de la Meurthe se montre plus généreux : il alloue 800 francs, le 5 janvier 1820, pour régler les dépenses de l'année écoulée. Mandel peut donc présenter ses comptes en ordre dès le 13 janvier. Cela permet non seulement de solder ce qui reste à payer sur l'impression du Précis de 1816-1818, soit 167,10 francs, mais encore de verser un acompte de 248,90 francs sur l'impression du Précis de 1819 : la résorption du retard du programme des publications semble donc en bonne voie. La situation de trésorerie de l'académie reste pourtant assez tendue, comme le prouve le fait qu'il faut rembourser avec retard les avances faites par Haldat pour port de lettres et de paquets et par Valentin, pour achat de journaux et de livres.

Les comptes de l'année 1820 se présentent dans l'ensemble sur le même modèle que ceux de l'année précédente. Les dépenses totalisées se montent exactement à 800 francs. On y trouve toujours les mêmes salaires aux mêmes personnes, un achat de bois pour 18 francs, 37,20 francs de frais postaux, 44 francs d'impression de lettres à en-tête, 10 francs pour l'achat de deux registres, etc. L'académie a pu provisionner 359,80 francs, qui ont été versés d'avance à l'imprimeur Hissette pour la confection du Précis des travaux des années 1819 et suivantes.

La situation s'est brusquement tendue en 1821. L'académie ne peut plus prétendre aux subventions qu'elle touchait au titre de l'agriculture, car une Société centrale d'agriculture a été créée à Nancy pour le département de la Meurthe. C'est la raison pour laquelle la préfecture n'a versé le 2 novembre 1821 qu'une somme de 300 francs. L'académie se borne à

justifier son emploi par les 300 francs de salaires qu'elle verse à ses employés. Elle ne fait pas état des autres dépenses, dont on imagine qu'elles ont dû être comprimées au maximum. La mort de Mandel, survenue à la fin de 1820, a obligé à nommer un autre trésorier : Spitz a accepté cette charge le 7 décembre 1820, peut-être à contre-cœur, car il ne s'empresse pas d'intervenir devant ses confrères. Il présente le 3 janvier 1822 les comptes de l'année 1821, dont il ne donne pas le détail.

Le 29 août 1823, la situation financière est à nouveau très tendue. Mallarmé propose de faire une réclamation auprès du conseil général du département pour percevoir à nouveau les fonds qui étaient touchés précédemment. Il peut rassurer ses confrères le 14 novembre : le préfet a bien inscrit les fonds à allouer à l'académie au projet de budget qu'il a présenté au conseil général. Mais il faut attendre le 4 février 1823 pour que soit communiquée la réponse ; elle est décevante : au titre de l'exercice 1822, l'académie ne perçoit que 300 francs de la préfecture, alors que ses dépenses totales se montent à 822,90 francs. Le président Saladin, sur le conseil du préfet, présente le mémoire des dépenses non couvertes, afin de solliciter une aide du Ministre. Le secrétaire « chargé des écritures de la société » est encore Châtelain, mais le garçon de salle, « facteur de la société », est remplacé : Lucion succède à Pêcheur au cours du dernier trimestre. 400 francs sont consacrés à l'impression des mémoires. Les seules dépenses extraordinaires concernent des aménagements faits aux archives de la société, pour lesquelles on répare la fermeture de deux armoires, ainsi que l'achat de trois tablettes supplémentaires à la bibliothèque.

La période difficile que l'académie vient de traverser se clôt le 7 août 1823 sur deux bonnes nouvelles. Mallarmé annonce que le conseil général du département a voté les crédits pour l'aménagement de la salle qui servira en alternance à l'académie et à la société centrale d'agriculture pour leurs réunions ; le même conseil a aussi accordé 600 francs pour les dépenses courantes de l'académie. Au cours de la même séance, Soyer-Willemet est élu bibliothécaire archiviste, ce qui inclut, suivant la tradition de l'académie, qu'il sera aussi trésorier. Il le restera d'une manière continue jusqu'à sa mort.

Les années de crise (1824-1830).

L'exercice 1823 a été déficitaire : la compagnie, qui avait 864,50 francs en caisse au début de l'année, n'en a plus que 666,15 au 1^{er} janvier 1824. Ce déficit est dû uniquement à la faiblesse de la subvention accordée par le département cette année-là : elle n'a été que de 300 francs. Mais l'exercice 1824 se présente mieux, puisque cette subvention doit être portée à 600 francs ; c'est du moins ce qu'annonce Soyer-Willemet le 5 février 1824.

Si l'on analyse la structure des dépenses de l'année 1824, pendant laquelle aucune impression de Précis n'a pu être faite, on trouve trois postes distincts, qui ont été inégalement pourvus : des dépenses de personnel, des dépenses d'aménagement de locaux, des frais de fonctionnement liés aux séances publiques ou privées.

Deux personnes sont employées par l'académie : un secrétaire administratif, nommé Châtelain, qui touche pour toute l'année un « traitement » de 200 francs ; un garçon de salle, nommé Lucion, dont les fonctions ne sont pas autrement précisées et dont les « gages » s'élèvent à 100 francs par an, payés trimestriellement. Il reçoit en outre de petits pourboires, lorsqu'il porte des convocations au domicile des membres.

Les dépenses d'aménagement de locaux sont particulièrement élevées cette année là. L'académie a pris en charge la moitié, a-t-on dit au départ, en fait les trois septièmes, pour tenir compte de la proportion de leurs membres, de la remise en état de la salle des séances qu'elle partage avec la Société d'agriculture. Les dépenses, qui se montent au total à 301 francs, consistent en un poêle de faïence (108 francs), divers ouvrages de menuiserie, un fauteuil (payé 42,50 francs à un tapissier), douze chaises ordinaires (pour 36 francs) et divers

travaux de serrurerie, de lavage, de peinture ou d'éclairage. Soyer-Willemet s'était vu ouvrir à cet effet un crédit de 300 francs et avait été autorisé pour le compléter à « vendre quelques meubles devenus maintenant hors d'usage ».

Les dépenses liées aux séances sont de nature assez diverse : ce sont les dépenses d'impression des billets de convocation aux séances ordinaires, de lettres et d'affiches d'invitation à la séance publique, tirées respectivement à 500 et 100 exemplaires, la location de 150 chaises et de tapisseries provenant du garde-meubles de l'hôtel de ville pour la séance publique, l'approvisionnement du poêle en bois, la chandelle, etc.

Soyer Willemet, qui ne veut pas mélanger les deux caisses, note avec soin toutes les avances faites par la bibliothèque au profit de l'académie. Elles sont d'un faible montant, mais assez fréquentes : il s'agit surtout d'affranchissements et de ports de lettres. On note également les remboursements faits par les académiciens qui ont acheté des livres ou reçu de volumineux colis par l'intermédiaire de la bibliothèque. Il reste en définitive 379,85 francs dans la caisse de l'académie au 1^{er} janvier 1825.

Les comptes de 1825 diffèrent beaucoup de ceux de l'année qui a précédé : si les frais de personnel sont inchangés, les dépenses d'aménagement de la salle des séances ont disparu et il y a surtout une lourde facture de l'imprimeur Hissette, pour le *Précis des travaux* de 1819-1823, paru avec retard en 1825. Il n'a pas été possible cette année là de payer la totalité de cette facture, qui se monte à 1000 francs ; on a dû se contenter de prélever sur le budget de l'académie une somme de 600 francs, qui ne représente qu'un acompte ! Il ne reste plus en caisse que 56,05 francs au 1^{er} janvier 1826.

Cette situation critique est due au fait que le Ministre de l'intérieur « a rayé du budget départemental la somme de 600 francs votée par le conseil général pour les dépenses de la société, pour le motif que ces dépenses ne sont point départementales » (séance du 3 février 1825). Un projet de pétition au roi est lu en séance le 3 mars, mais avant de recourir à cette manœuvre de la dernière chance, on charge Mallarmé de contacter le préfet, pour voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver encore de l'argent sur les fonds de réserve ou les centimes additionnels du conseil général. Il rédige une lettre dans ce sens, qui est approuvée le 24 mars. La réponse que fait le préfet ne donne que parfaitement satisfaction à l'académie : le président annonce à ses confrères le 7 juillet que le ministre autorise l'académie à recevoir tout de même les fonds du conseil général, mais pour une année seulement, à titre exceptionnel ! On décide de consacrer à cette question une séance extraordinaire, tenue le 14 juillet, au cours de laquelle le conseiller Mengin lit un nouveau projet de pétition au roi. Mallarmé est invité à continuer ses démarches pressantes. Mais de nouvelles difficultés apparaissent pour percevoir l'argent promis, dont les comptes rendus ne nous expliquent pas la nature. Tout espoir de revenir à l'équilibre n'est pas perdu pour autant, car le conseil municipal de Nancy, volant au secours de l'académie, a promis une subvention de 600 francs. Cette dernière toutefois est suspendue à une décision du Ministre de l'intérieur, à qui le préfet de la Meurthe a transmis la demande d'autorisation avec avis favorable. Avec cette somme, et en tenant compte des dépenses incompressibles, on ne peut pas espérer rembourser plus de 300 francs à l'imprimeur, alors qu'on a envers lui une dette de 400 francs.

La situation financière reste préoccupante au début de l'année 1826. On presse le maire en février d'accorder sans délai la subvention municipale annoncée pour pouvoir régler l'imprimeur Hissette. En attendant, il n'est même plus possible de payer le traitement de l'agent administratif de la compagnie : Soyer Willemet fait part le 25 février 1826 du désintéressement de Châtelain, qui « refuse le traitement annuel qui lui était alloué, tant que les fonds que l'académie recevait du département ne lui seront point rendus, ou ne seront pas remplacés par des fonds du gouvernement ». On termine difficilement l'année 1826, avec en caisse une somme de 50 francs au 1^{er} janvier 1827. Au cours cet exercice cependant,

l'académie renoue avec la tradition des prix : elle alloue 150 francs au lauréat du concours de poésie et annonce pour les années suivantes deux prix de 300 francs.

Les signes de détente se multiplient peu à peu. Au début de l'année 1828, le trésorier de l'académie est autorisé à « faire les frais d'un nouveau mode d'éclairage pour la salle des séances et des réparations qu'exigent quelques objets du mobilier de la société ». Un prix de 300 francs est décerné en mai 1828 pour l'éloge de Jacques Callot. L'académie autorise son secrétaire à faire réaliser un nouveau cachet, conforme au nouveau règlement adopté au début de l'année. Un fait important, apparu au cours de l'été 1828, et à mettre sans doute au crédit de la bienveillance du préfet d'Allonville, est de nature à influencer positivement sur la situation financière de l'académie : elle est invitée à constituer en son sein un « comité spécial », qui s'occupera de rechercher et d'étudier les antiquités départementales. Cette mission, qui va imposer à l'académie de doter le comité des fonds nécessaires à son fonctionnement, lui ouvre en échange le droit, qui lui avait été contesté, de recevoir des subventions officielles.

Lorsque Soulacroix fait le 5 février 1829 le rapport annuel sur les comptes du trésorier, il peut annoncer pour l'année qui vient des perspectives plus favorables. On vient d'annoncer que le Ministre de l'intérieur approuvait l'allocation de 600 francs votée par le conseil de département « pour les dépenses indispensables de la société ». Avec la somme de 600 francs allouée par le conseil municipal de Nancy, les recettes de 1829 se monteront donc à 1200 francs. Elles permettront de faire face aux dépenses ordinaires et de payer une partie du coût du *Précis des travaux*. Le moment est venu de récompenser Châtelain de son bénévolat : on lui offre comme « témoignage de gratitude » un vase d'argent de 152 francs. Cela correspond, semble-t-il, à la fin de ses fonctions.

L'exercice 1829 se clôt avec un reliquat confortable. Les recettes ont été de 1409,20 francs, les dépenses seulement de 633, 50. Il reste en caisse au 1^{er} janvier 1830 une somme de 775,70 francs. Cette situation très favorable tient au cumul de deux subventions : l'une de 599,90 francs du département, l'autre de 600 francs de la ville. En regard, les dépenses ordinaires ne se sont montées cette année là qu'à 287,50 francs : on n'a pas eu à rémunérer de secrétaire, mais seulement le « facteur », probablement aussi écrivain, qui est toujours Lucion, pour 150 francs, et le reste de cette somme est constitué par les frais de la séance publique, des frais de bureau et l'impression de divers documents, comme le programme des prix à décerner. 200 francs ont été versés, après un rappel du préfet, dans la caisse de la commission des antiquités. A titre extraordinaire, on a pu régler quelques factures d'imprimeur qui étaient en souffrance, on a payé 46 francs des lithographies, acheté divers « morceaux d'antiquités », dont la nature n'est pas précisée, et l'académie a pu se faire un petit plaisir avec l'acquisition, pour 158 francs, d'une belle cafetière en argent. Le budget établi au bas du même document pour l'année 1830 est particulièrement optimiste : on espère recevoir 800 francs du département, 600 de la ville et pouvoir financer, en plus des dépenses de fonctionnement ordinaires, la confection et l'envoi d'un volume du *Précis des travaux* pour 800 francs, l'attribution d'un prix d'Histoire de 300 francs et le reliquat des achats d'antiquités pour 136 francs.

Au début de l'année 1830, on annonce en effet que le conseil départemental est autorisé à voter en faveur de l'académie une somme de 800 francs, dont 200 destinés au fonctionnement de la commission des antiquités. Les subventions publiques ayant été régulièrement versées, l'exercice 1830 se présente comme prévu et son résultat s'élève au total jamais atteint de 1015,20 francs. Le *Précis des travaux* a coûté 770 francs, mais 300 francs avaient déjà été versés d'avance à l'imprimeur, si bien que la charge de l'exercice se limite à 470 francs. On a pu profiter de cette relative aisance pour faire relier, par J Wiener, 93 volumes de la bibliothèque de l'académie, pour 100,25 francs (décision du 1^{er} avril 1830). L'académie discute longuement du programme des prix qu'elle se croit en mesure d'attribuer les années suivantes.

Les prix de l'académie.

Décerner des prix fait partie des missions qui avaient été confiés à l'académie par son fondateur. Il ne faut pas s'étonner si, dans cette période de retour aux sources, l'académie a cherché, malgré ses difficultés financières, à renouer avec cette tradition.

A la séance du 30 juillet 1818, un anonyme, qui est certainement Valentin, offre une somme de 200 francs à l'auteur d'une topographie médicale du département de la Meurthe. L'académie y ajoute aussitôt 200 francs, pour que le prix devienne plus attractif. Le programme de ce prix sera tiré à 100 exemplaires, et inséré dans *le Journal de la Meurthe*. La société « invite les concurrents à décrire, avec précision, les maladies endémiques et celles qui règnent le plus communément dans certains lieux du département, d'en indiquer les moyens préservatifs et d'en indiquer le mode curatif le plus efficace ». Les candidats devront envoyer des manuscrits anonymes, distingués par une devise, le nom de l'auteur étant sous pli cacheté. La date limite pour ce concours, dont seuls les membres résidents sont exclus, est le 1^{er} avril 1820.

Sans attendre les résultats de ce premier concours, afin d'instituer une alternance, l'académie réfléchit en 1819 à un autre concours, sur un sujet littéraire. Après avoir sollicité des suggestions, Haldat présente le 1^{er} juillet 1819 le sujet qu'il propose : le siège de Nancy par Charles le Téméraire et sa délivrance par René II. Il est accepté aussitôt ; les candidats seront libres de traiter ce sujet, « d'une manière épique ou lyrique », pourvu que leur composition ait « l'étendue convenable » ; le lauréat, qui devra avoir déposé son ouvrage pour le 1^{er} juin 1820, sera gratifié d'une médaille d'or de 300 francs.

Comme aucun candidat ne s'est présenté pour sa topographie médicale, Valentin propose le 8 mars 1821 une nouvelle formule, qui résulte d'une division du sujet en même temps que du prix accordé : les candidats à un prix de 100 francs n'auront à traiter que d'un seul arrondissement, et le concours sera ouvert jusqu'à ce que les cinq arrondissements de la Meurthe aient été étudiés.

Cette fois, son appel a été entendu. Le 25 avril 1822, nous apprenons que l'académie a reçu un mémoire de topographie médicale sur l'arrondissement de Toul. Mais il laisse encore bien des choses à désirer : bien qu'il ait de bons principes en matière médicale, « l'auteur n'a pas saisi le vrai sens de son sujet et n'a rempli qu'en partie les conditions ». Invité à reprendre et améliorer son travail, pour une récompense portée à 150 francs, l'auteur de cette monographie est finalement couronné dans la séance publique du 15 mai 1823 : il s'agit de Leclerc, médecin à Toul.

Le concours de poésie ayant pour sujet la bataille de Nancy n'a pas abouti en 1822, en raison de la critique sévère portée par la commission, préside par François de Villeneuve : il a fait valoir « la nullité de l'ouvrage présenté, sous le rapport de l'invention, sans que cela soit même racheté par l'exécution ». En 1824, le concours n'aboutit pas davantage, mais pour une raison bien différente : Baillard, qui avait présenté un poème a déclaré vouloir préférer une place à l'académie à l'attribution d'un prix, comme il en avait la possibilité, puisqu'il était homme de lettres et avait rendu hommage à un grand Lorrain du passé, René II ; il a été admis à faire ses visites le 29 avril 1824 et nommé titulaire dès le 3 mai suivant. Le concours a naturellement été prolongé d'un an, mais comme il n'y a pas eu de séance publique en 1825, il a fallu attendre 1826 pour juger du travail remis l'année précédente. Lorsque le 12 mai 1826, M de Caumont lit le rapport sur le concours de poésie, il ne prodigue encore à l'auteur que de bonnes paroles : « il dit tout ce qui peut encourager l'auteur à retoucher et soigner son travail ». Consciencieusement, ce dernier se remet à l'ouvrage et il présente pour la dernière fois son poème qui, à la séance publique du 19 avril 1827, n'est pas jugé digne du prix, mais se voit tout de même attribuer 150 francs, à titre d'encouragement ! On apprend alors qu'il se

nomme Malgaigne, qu'il est officier de santé, originaire de Charmes, mais qu'il réside à Paris, où il poursuit des études de médecine.

Une commission est chargée simultanément de proposer de nouveaux sujets de prix ; elle rend son rapport et l'on décide le 26 mai 1827 que l'on décernera alternativement deux prix, l'un de lettres, l'autre de sciences, suivant la tradition du XVIII^e siècle, chacun doté de 300 francs. Le premier, attribué dès l'année suivante, récompensera un éloge de Jacques Callot ; le second couronnera l'invention d'un calorifère « économique ». Cette fois, l'initiative de l'académie rencontre un plein succès : Baillard, qui en est le rapporteur, se dit pleinement satisfait de l'éloge de Callot qu'il a reçu ; son auteur est couronné d'une médaille d'or de 300 francs à la séance publique du 22 mai 1828 ; il se nomme Desmaretz, il est secrétaire de l'université de Nancy et adjoint au maire, mais malheureusement absent le jour de la remise du prix.

À l'initiative du préfet d'Allonville, l'académie propose le 12 mai 1829 un nouveau sujet de prix d'histoire lorraine manifestement bien trop ambitieux, surtout pour une réponse au 1^{er} mai 1830. On demande en effet d'« examiner les effets produits sur l'état politique et civil de la Lorraine, par les événements qui la détachèrent de la monarchie française pour la réunir à l'Empire ». Des recherches aussi savantes, sur l'histoire médiévale de la province n'avaient bien sûr aucune chance d'aboutir en aussi peu de temps.

Avant même le départ du préfet d'Allonville, en vue de la séance publique de 1830, l'académie ouvre une large consultation sur de nouveaux sujets de prix à proposer. Cinq sujets littéraires et historiques sont évoqués le 13 mai 1830, dont trois sont écartés : la renaissance actuelle de la Grèce, qui est considéré comme déjà « usé » ; l'expédition d'Alger et son influence sur la civilisation de l'Afrique, trop « prématuré » ; l'inauguration de la statue de Stanislas, encore trop incertaine à cette date. Quand la discussion reprend sur les deux autres, le 19 mai, on écarte l'histoire de la ville de Nancy, longtemps capitale d'un état politique indépendant, pour retenir finalement un mémoire sur la situation, les mœurs, les arts de la Lorraine sous ses derniers ducs, vers 1730.

C'est alors que la situation rebondit. Collard, qui ne craint pas de jouer les opposants et est imbu d'une science toute parisienne, s'étonne qu'on ne propose pas cette fois de prix de sciences. Piqué au vif, Haldat réplique qu'une topographie médicale d'un arrondissement de la Meurthe est toujours au programme, mais qu'après tout, il ne s'oppose pas à ce qu'on prévoie aussi une question scientifique, si toutefois les finances de l'académie le permettent. Lorsque Collard commence à énumérer toutes les questions auxquelles il songe, on doit l'interrompre, car l'heure est déjà très avancée. Il a tout de même la possibilité de détailler toutes ses propositions dans la séance du 22 mai 1830. Elles couvrent tous les domaines de la science : chimie minérale, chimie végétale, chimie animale, physique, médecine, physiologie comparée, pathologie, thérapeutique. Après un long débat, on se met finalement d'accord sur la question de la salicine, et l'on peut proposer, à la séance publique du 22 mai 1830, deux nouveaux sujets de prix : l'un sur « le perfectionnement de l'extraction de la salicine et son emploi dans les maladies », l'autre sur « l'état de la Lorraine, au moment de sa réunion à la France ».

Toutes ces discussions font cruellement ressortir l'écart qui existe entre l'ambition des académiciens et l'inadaptation des moyens de recherche locaux : déficience des bibliothèques, et surtout des archives, qui ne sont pas classées, manque de laboratoires scientifiques et de chercheurs correctement formés et spécialisés. Les récompenses promises ne pouvaient en aucun cas suppléer à l'absence d'infrastructures adaptées.

Dans un domaine qui est plus à sa portée, l'académie est intervenue encore en 1829 comme intermédiaire, pour proposer, par l'intermédiaire du préfet, la candidature de Jeanne Dieudonné à un prix de vertu de l'Académie française. Un rapport de Soulacroix, en date du 14 février 1829, faisait valoir qu'après être entrée au service d'une dame de Malzéville,

Jeanne Dieudonné avait pris en charge depuis 1814 la famille de sa maîtresse, lorsque celle-ci avait connu des revers de santé et de fortune, et qu'elle avait dû accueillir ses deux petits-enfants, devenus subitement orphelins. C'est elle qui les faisait vivre du fruit du travail supplémentaire qu'elle s'imposait, en plus de ses tâches domestiques. On ne pouvait trouver plus bel exemple de dévouement et de désintéressement.

Une autre candidature avait été aussi évoquée. Le général de Pange avait lu, le même jour, un rapport sur Marguerite Martin, affligée d'un mari ivrogne et fainéant, mère de sept enfants, et qui avait encore recueilli les trois enfants d'une pauvre voisine décédée. Mais, en dépit des vertus héroïques de cette pauvre femme, le dossier n'a pas pu être transmis à l'Académie française par le préfet, car elle habitait à Plombières, dans un département qui n'était pas de son ressort !

Les publications de l'académie.

Après ce que nous avons dit des finances de l'académie, on devine que ses publications ont dû se ressentir des à-coups financiers qu'elle a connus et ont été irrégulières.

Le *Précis de 1813-1815* a été, comme on s'en doute, très long à préparer ; il n'a été publié qu'au cours de l'été de 1817 : on décide seulement le 8 mai qu'il sera tiré à 400 exemplaires, tandis que le 21 août, on ordonne qu'il en soit remis trois à chaque membre titulaire ; la sortie de l'ouvrage se situe donc entre ces deux dates, en août 1817.

Il débute par une introduction de 7 pages qui résume les événements principaux qui sont intervenus depuis la précédente publication : les conséquences des événements politiques ; le projet de biographies d'illustres Lorrains et l'hommage rendu à Stanislas, grâce à l'accueil de son parent, le général Sokolnicki ; le bilan des recrutements de nouveaux membres et des disparitions d'académiciens. Les travaux qui viennent ensuite sont classés suivant un plan méthodique, surtout en ce qui concerne les Sciences et arts, de la page 8 à la page 79 : physique générale et spéciale, chimie, histoire naturelle, médecine, arts et agriculture. La Littérature occupe les pages 79 à 119. Elle comporte des biographies, qui sont tantôt des vies de Lorrains illustres du passé, tantôt des hommages rendus à des académiciens récemment disparus. Viennent ensuite divers discours considérés comme littéraires, sur des sujets variés. La Poésie a droit à constituer seule la troisième partie du volume, de la page 120 à 151. Le *Précis* se termine par la liste des ouvrages adressés à la société et il n'y a à la fin ni table des matières, ni liste des membres.

Le 2 juillet 1818, Haldat propose que « tous les sociétaires résidants donnent dans un temps déterminé et sous un même format les mémoires, discours, etc., qu'ils ont composés jusqu'à ce jour ». Bien que ce soit une mesure de caractère général, on peut supposer qu'il avait déjà en vue à cette date la préparation du *Précis des années 1816-1818*.

Les publications s'espaçant de plus en plus, l'auteur du *Précis de 1819 à 1823* croit bon de s'en justifier. « Comme elle (l'académie) s'est depuis longtemps, décidée à ne donner le *Précis* de ses travaux, que quand les matériaux qui doivent le former lui semblent assez nombreux et assez importants pour mériter l'attention du public, si en dernier lieu elle a jugé nécessaire de réunir un plus grand nombre d'années qu'elle ne le fait ordinairement, elle aime encore à se flatter que sa discrétion obtiendra l'accord de ses associés et de ses correspondants ».

Il s'agit d'un volume de 309 pages, qui a été particulièrement soigné. Il comporte une introduction de 17 pages. Le corps de l'ouvrage se compose de deux grandes parties : Sciences et arts (p 18 à 133), Littérature (p 134 à 283). Pour équilibrer ces parties, on a placé dans les Sciences et arts non seulement une rubrique « Navigation intérieure », mais même une rubrique « Beaux-arts ». Elles encadrent l'histoire naturelle, la chimie, la physique et la

médecine. La section Littérature renferme la Législation, les Voyages, l'Archéologie et l'Histoire, les Eloges et les Discours, la Poésie.

Après la liste détaillée des ouvrages adressés à la société (p 284-295), on a inséré dans ce Précis la liste des membres de la société, établie en 1825 par Soyer-Willemet (p 286-303) et enfin une table des matières qui occupe les pages 304 à 309. C'est dans la séance du 6 janvier 1825 que Soyer-Willemet avait lu devant l'académie « la liste qu'il avait été chargé de dresser des membres de l'académie, tant titulaires que correspondants », « destinée à être imprimée à la suite du Précis des travaux de la Société ». On lui avait demandé de l'établir à la séance du 8 juillet 1824. Elle existe encore sous forme manuscrite dans les archives de l'académie.

À l'exception de cette dernière mention, les conditions dans lesquelles s'est opérée la confection du Précis de 1819 à 1823 sont restées dans l'ombre. On aurait normalement dû s'en occuper dès le début de 1824, mais ce n'a pas été le cas. Il a été publié en 1825, avec beaucoup de retard : c'est seulement le 26 mai 1825 que « Valentin propose d'offrir à chacun des membres du conseil général du département, un exemplaire du Précis des travaux de la société ».

Le *Précis des travaux des années 1824 à 1828*, qui compte 280 pages, commence directement par l'analyse des ouvrages qui ont obtenu des prix. Elle est suivie du recensement des pertes et des acquisitions, chaque personnage n'étant évoqué que de manière très brève. Ce volume, comme le précédent, se divise en deux sections : Sciences et Arts (pages 35 à 170), Littérature (p 171 à 254). On notera qu'il y a eu un renversement des proportions : les sciences tiennent cette fois ci plus de place que la littérature. Cette inflation des travaux scientifiques tient à la place importante que tiennent les Sciences naturelles, la Médecine et la Chimie. Dans la section des Lettres, la Poésie tient le haut du pavé, avec 46 pages, sans compter les 9 pages consacrées au début du volume à la *Nancéide* de Malgaigne, qui avait obtenu un prix d'encouragement. La liste des ouvrages reçus figure de la page 255 à 265. Le tableau des membres composant la société a été de nouveau actualisé et porte la date de 1829. Comme le précédent, il est présenté par ordre alphabétique, sans tenir compte du rang d'ancienneté des membres, comme on le fera plus tard.

Il semble que cette fois, l'académie se soit préoccupée beaucoup plus tôt de l'impression de ce volume, qui porte la date de 1829. Dès le 20 mars 1828, on avait décidé qu'il couvrirait la période allant de 1824 à 1828 inclusivement. Il n'y aura donc pas de chevauchement sur 1829. On avait en même temps désigné trois commissaires qui devaient s'adjoindre au bureau afin de la préparer : Soulacroix, Caumont et Baillard. Le 5 février 1829, on arrête qu'il sera imprimé à 400 exemplaires. Cela nous laisse supposer qu'il a été disponible quelques semaines plus tard.

Nous savons que les académiciens ont été priés de déposer des résumés de leurs communications ou de leurs ouvrages, en vue d'une insertion dans le Précis des travaux. Dans un certain nombre de cas, le texte qui est de la main de l'auteur a été reproduit dans grande modification. Mais les archives de l'académie ont conservé un document qui nous prouve qu'au contraire, les modifications apportées pouvaient être importantes. Il s'agit d'une communication du docteur Bonfils fils, qui est reproduite dans le Précis des travaux de 1824-1828, aux pages 91-93.

L'auteur avait placé son texte dans une rubrique « Chirurgie », qui n'a pas été créée. Son introduction est abrégée de la manière suivante. Le manuscrit commence par : « Un cas pathologique, dont les détails curieux méritent sous plus d'un rapport de fixer l'attention des praticiens, a donné à notre collègue le Dr Bonfils fils aîné, l'occasion de publier en 1828 un mémoire intitulé... ». Le Précis dit plus sobrement : « M le docteur Bonfils (sans autre précision) a publié en 1828 la *Description d'une maladie grave et rare de la partie supérieure de l'humérus, guérie par l'amputation scapulo-humérale* ».

Le texte remis par le docteur Bonfils fils aîné a été profondément transformé par le rédacteur. Il a été d'abord raccourci de façon importante, ce qui n'a rien d'étonnant. Il a fait disparaître toutes les précisions de lieux et de personnes, ce qui enlève aux faits rapportés une partie de leur précision : Louis, jeune pâtre de Cirey, près de Blâmont, devient « un jeune pâtre de ce département » ; le nom du médecin de Blâmont, le docteur Lahalle, n'est plus cité ; la présence du docteur Louis Valentin à l'autopsie n'est plus mentionnée. En fait, le rédacteur s'est surtout intéressé à la technique même de l'opération pratiquée, ce qui est logique, puisqu'elle présentait un caractère nouveau ; il est allé chercher pour cela des citations dans le livre du docteur Bonfils et non dans le résumé que ce dernier avait fourni.

D'une manière plus surprenante, les faits ont été systématiquement dramatisés. Alors que le docteur Bonfils avait rédigé un rapport d'une grande impassibilité, le rédacteur final a ajouté quelques notations propres à émouvoir le lecteur. On insiste sur le fait que le jeune pâtre est un « indigent », « il a refusé de se soumettre à cette *terrible* opération », « l'altération des poumons suffit à expliquer la *funeste* issue d'une maladie qui enleva à ce malheureux jeune homme le prix de *longues souffrances* et au médecin la *jouissance* d'un succès complet ».

Nous pouvons faire une dernière remarque. Le docteur Bonfils avait exprimé les dimensions de la tumeur opérée à l'aide des unités anciennes. On les a converties en unités du système métrique, mais d'une manière approximative, et avec une exagération qui détonne avec le caractère scientifique du compte rendu : une circonférence de 2 pieds trois pouces (68 cm) mesure un mètre et une hauteur de 10 pouces (25 cm) devient 30 centimètres.

Conclusion

La Société royale des Sciences, lettres et arts de Nancy a trouvé sous la Restauration un rythme de croisière, malgré les freins de toute nature qui s'opposent à son développement : dépendance encore très grande à l'égard des pouvoirs publics, modicité de ses ressources financières, étroitesse du milieu intellectuel nancéen, dans une ville dépourvue d'établissement supérieur, où commencent seulement à émerger, à côté des classes supérieures du lycée, l'école de médecine et l'école forestière, créées en 1822 et 1824.

Elle cherche à maintenir la tradition dont elle est issue, en faisant preuve de rigueur dans tous les domaines : remise en ordre de ses finances, soigneuse relecture de toutes ses publications et des discours prononcés en son nom, strict respect des procédures fixées par son règlement, travail assidu lors des séances régulièrement espacées.

En ce sens, son état d'esprit est en phase avec celui des dirigeants les plus libéraux de la Restauration : sans inutile retour en arrière, consolider ce qui existe, l'améliorer si nécessaire, travailler de manière concrète sur des questions immédiates, en respectant toutes les hiérarchies et toutes les procédures. C'est ce qui explique qu'elle ait pu collaborer de manière très étroite avec les pouvoirs publics, et que ses rapports aient toujours été excellents avec le préfet, le maire de Nancy et les responsables de l'instruction publique, qui très souvent, siégeaient dans son enceinte.

On pourrait certes reprocher à l'académie un certain manque de modernité et des perspectives à courte vue, mais il faudra attendre la révolution de 1830 pour qu'avec l'arrivée d'une nouvelle génération de membres, elle s'ouvre davantage sur les nouvelles réalités d'un monde transformé par l'essor du progrès scientifique et technique.